

La gestion de l'eau au Québec
Consultation publique

Mémoire

Vers une gestion intégrée et concertée de l'eau du
bassin versant de la rivière Etchemin :

Un exemple simple et réalisable pour la gestion de l'eau par bassin versant

Préparé par

Comité de restauration de la rivière Etchemin

Pour

Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Septembre 1999

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Chargé de projet : Julien Baudrand (CRRE)

Rédaction : Julien Baudrand (CRRE)

Collaborateur : Roger Lacaille (CRRE)

Internet :

baudrand@globetrotter.net

crre@globetrotter.net

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	7
PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....	9
RÉSUMÉ	11
PARTIE I : UNE APPROCHE CONCERTÉE ET INTÉGRÉE.....	13
I MISE EN CONTEXTE ET CONCEPTS	13
1 Mise en contexte.....	13
2 Concepts du projet.....	13
II LE CADRE ET LE PROCESSUS DE GESTION DU PROJET	15
1 Cadre de gestion.....	15
1a Connaissances du bassin versant et cadre écologique de référence.....	15
1b Méthode de concertation	16
1c PAC : plan d'actions concerté.....	18
2 Le processus de gestion.....	20
III L'AVENIR DU PROJET	20
PARTIE II : LES RÉALISATIONS.....	21
I MISE EN PLACE D'UN PROJET SOCIAL.....	21
II RENCONTRES PUBLIQUES	22
III COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA RIVIÈRE	23
1 Atelier 1 : les problèmes.....	23
2 Atelier 2 : les solutions.....	24
3 Atelier 3 : les actions	25
IV COLLOQUE	26
PARTIE III : LES RECOMMANDATIONS DU CRRE	27
I CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	27
II RÉPONSES AUX QUESTIONNEMENTS DU BAPE	29
ANNEXES	31
ANNEXE I : IDENTIFICATION DES ACTEURS MEMBRES DU CONSEIL DE BASSIN	33
ANNEXE II : CADRE ÉCOLOGIQUE DE RÉFÉRENCE.....	35
ANNEXE III : CARTE ET CARACTÉRISTIQUES DU BASSIN VERSANT	39
ANNEXE IV : COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 1.....	43
ANNEXE V : COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 2	55
ANNEXE VI : COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 3.....	63
ANNEXE VII : CHARTE DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN	77

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Cadre de gestion de l'eau par bassin versant basée sur le consensus.....	17
Figure 2 : Les phases du projet de gestion du bassin versant de la rivière Etchemin	19

Remerciements

Dans un premier temps, le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'aide financière accordé aux organismes sans but lucratif. Cette aide financière permet de faire valoir le point de vue d'organismes qui n'ont pas toujours les ressources pour faire des mémoires.

Dans un deuxième temps, le CRRE souhaite remercier les organismes qui ont participé d'une manière directe ou indirecte à la réussite de la démarche de concertation ayant aboutie à la formulation du projet «Vers une gestion intégrée et concertée de l'eau du bassin versant de la rivière Etchemin». Ces organismes sont notamment :

La Fondation de la faune du Québec (FFQ),
La Fédération québécoise pour le saumon de l'atlantique (FQSA),
Le secrétariat à l'action communautaire du Québec,
Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêcheries (MAPAQ),
Le ministère de l'environnement (MENVQ),
Faune et parcs,
L'INRS-Eau,
Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA).

Et tous les autres partenaires du bassin versant.

Présentation de l'organisme

Le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) a été fondé en 1993 par un regroupement de citoyens de la région de Bellechasse intéressés à la restauration de la rivière Etchemin comme rivière à saumon. En effet, cette espèce de poisson a disparu de la rivière depuis au moins 150 ans. Le CRRE s'est donné comme mission de promouvoir la restauration de la qualité de l'eau, des berges et des habitats du poisson dans la rivière Etchemin afin d'y réintroduire le saumon.

Cette mission a des conséquences écologiques et économiques importantes. En effet, par ses actions le CRRE vise à réparer les dommages environnementaux occasionnés par le développement agricole, forestier, industriel et urbain le long de la rivière. De plus, l'introduction du saumon dans cette rivière permettra d'y développer une pêche touristique qui aura des retombées économiques importantes pour la région.

Jusqu'ici le CRRE a contribué à la réalisation de plusieurs études de faisabilité pour l'amélioration de l'environnement de la rivière Etchemin. Il est également actif au niveau scolaire par le biais d'un programme de sensibilisation au saumon et à sa rivière. Ce programme connaît un vif succès dans plusieurs municipalités. Le CRRE a aussi commencé à réaliser des projets de stabilisation de berges, notamment à St-Léon-de-Standon et à Ste-Germaine. D'autres travaux similaires sont prévus dans les années qui viennent dans d'autres municipalités riveraines.

Par ailleurs, l'approche préconisée par le CRRE pour corriger les problèmes de pollution repose sur la sensibilisation de la population et sur la concertation des acteurs qui détiennent des pouvoirs en matière de protection de l'environnement et de l'habitat du poisson. D'où l'idée de créer un organisme de concertation indépendant du CRRE qui réunirait sur une base volontaire tous les acteurs intéressés à harmoniser leurs efforts en vue de la protection de la rivière Etchemin de façon à faire une gestion par bassin versant plutôt qu'une gestion sectorielle comme actuellement.

Ainsi, le mémoire porte sur l'exemple de gestion intégrée et concertée de l'eau du bassin versant de la rivière Etchemin : réalisations et avenir.

Résumé

Le présent document tient lieu de mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de la Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Il a été préparé par le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE), organisme sans but lucratif qui est l'initiateur d'un **projet régional de prise en charge concertée de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant de la rivière Etchemin**.

Ce projet a commencé en octobre 1998. Il est actuellement en phase de structuration. Le mémoire présente à la fois la vision du CRRE ; *comment mettre en place une gestion par bassin versant simple et réalisable pour la rivière Etchemin* ; les actions réalisées dans le projet et les recommandations du CRRE au BAPE pour la gestion actuelle et future de l'eau au Québec.

Le document est divisé en trois parties :

- ◆ La première partie concerne l'approche du CRRE quant à la gestion de l'eau du bassin versant de la rivière Etchemin. Les concepts du projet, le cadre et le processus de gestion ainsi que les outils nécessaires y sont présentés.
- ◆ La deuxième partie résume les activités d'information, de sensibilisation et de concertation qui ont mené à la réalisation de deux engagements majeurs pour l'avenir de la rivière Etchemin : la signature de la *Charte de la rivière Etchemin* et la formation du *Conseil de bassin Etchemin*.
- ◆ Enfin, la troisième partie de ce document exprime les recommandations du CRRE pour améliorer la gestion de l'eau au Québec et évoluer d'une gestion sectorielle vers une gestion intégrée et concertée. De plus, quelques éléments sont apportés pour répondre aux questionnements du BAPE vis-à-vis de la gestion par bassin versant.

Ce document n'a pas pour but de camper une position ferme sur ce que devrait être la gestion de l'eau au Québec mais de montrer, d'une part, que les gens concernés par la gestion de l'eau au niveau du territoire de la rivière Etchemin sont d'ors et déjà prêts à se réunir et à travailler ensemble pour faire de la gestion par bassin versant et, d'autre part, qu'il serait possible, avec des moyens somme-toute limités, de penser et d'agir bassin versant.

Partie I : Une approche concertée et intégrée

I Mise en contexte et concepts

1 Mise en contexte

Suite à une première phase de concertation et de mobilisation (tenue de rencontres publiques et d'ateliers de concertation), deux engagements majeurs pour l'avenir de la région ont été réalisés lors d'un colloque ayant eu lieu le 8 mai 1999 à St-Henri (voir Partie II). Ces deux engagements sont les suivants :

- ◆ La signature de la *Charte de la rivière Etchemin*,
- ◆ La formation du *Conseil de bassin Etchemin*.

Ces deux engagements montrent qu'il y a un consensus régional sur le fait que la rivière Etchemin et ses tributaires constituent un patrimoine naturel qu'il importe de conserver et de restaurer pour les populations actuelles et futures. D'autre part, l'implication de la population montre que l'approche de gestion de l'eau par bassin versant est considérée comme un mode de gestion rationnel qui peut favoriser la responsabilisation de l'ensemble de la société à l'égard des ressources naturelles de son milieu.

Ce consensus régional s'est formalisé par la formation du *Conseil de bassin Etchemin* ; groupe de concertation multisectoriel formé notamment d'agriculteurs, de maires, de préfets, de forestiers, d'industriels, etc. (voir Annexe I : Identification des acteurs membres du conseil de bassin). Ce groupe a pour but de se concerter pour la **réalisation d'un plan de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant** ; plan nommé **plan d'actions concerté (PAC)**. Les grands objectifs du PAC sont notamment de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la conservation de la faune, de la flore et des habitats qui s'y trouvent, ainsi que de favoriser le développement durable des ressources naturelles du bassin versant **en conciliant l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens, les impératifs économiques et le respect de l'environnement**.

2 Concepts du projet

Pour atteindre ces objectifs, le projet repose sur quatre concepts :

- ◆ Gestion de l'eau et des ressources associées **sur la base du bassin versant**
- ◆ Développement durable basé sur la **concertation** et la prise de décisions par **consensus**
- ◆ Conseil de bassin **représentatif** des acteurs locaux et régionaux
- ◆ Application d'un plan d'actions concerté grâce **aux pouvoirs de gestion et d'intervention présents au sein des structures politiques, administratives et privées en place**

Le premier concept met de l'avant le **bassin versant** comme unité naturelle de gestion. En effet, cette unité délimitée par la géographie naturelle d'un territoire permet de comprendre la dynamique de l'eau entre les cours d'eau, la plaine inondable et les terres. Cette compréhension du bassin versant basée sur l'écologie aide à concilier les capacités du territoire avec les besoins des communautés humaines : l'enjeu étant de trouver le juste milieu entre la conservation et le développement. Cela est d'autant plus important que les besoins humains sont intimement liés à la disponibilité et à la qualité des ressources naturelles du territoire et spécifiquement de l'eau. En effet, il est primordial pour une région donnée d'avoir de l'eau en quantité et en qualité, aussi bien au niveau des eaux de surfaces que des eaux souterraines afin d'alimenter les municipalités et les industries. De surcroît, les ressources associées à l'eau tels que les activités récréatives, la faune et les paysages assurent la qualité de vie de la population et des revenus pour l'industrie du tourisme ; éléments de plus en plus importants pour le maintien et le développement des communautés humaines en région rurale.

Du premier concept découle le développement durable mais l'accent est mis sur la façon de l'obtenir : la **concertation** et le **consensus**. La concertation permet de connaître les différents points de vue sur un sujet, de rassembler les connaissances, d'établir des partenariats ou encore de trouver la solution socialement la plus acceptable à une problématique donnée. Le consensus vis à vis d'une prise de décision permet d'avoir un accord unanime face à un choix de gestion ce qui accroît les chances de réalisation des actions choisies.

Le troisième concept préconise un Conseil de bassin **représentatif** des acteurs locaux et régionaux pour consolider la reconnaissance par le milieu des décisions prises par le groupe de concertation et donc pour en assurer leur mise en œuvre. En effet, une **représentativité** adéquate du conseil de bassin assure un lien direct entre les intérêts de la population du bassin versant et les prises de décisions.

Le quatrième concept met de l'avant la volonté d'**utiliser au mieux les moyens disponibles et de responsabiliser les acteurs ayant des pouvoirs de gestion et d'intervention**. Le fait de ne pas dédoubler les structures rend la gestion plus efficace en évitant les conflits d'intérêts ou en alourdissant le système existant.

Sur la base de ces concepts, le projet a été structuré dans un cadre de gestion et un processus de gestion. Ceux-ci sont évidemment souples et adaptables aux changements de l'environnement social et politique. S'il advenait que des moyens ou des outils supplémentaires soient disponibles pour agir en terme de gestion par bassin versant, ils seront intégrés et employés en fonction des besoins du milieu. Les sections suivantes présentent le cadre de gestion et le processus de gestion pour le projet Etchemin.

II Le cadre et le processus de gestion du projet

1 Cadre de gestion

Le cadre de gestion de l'eau par bassin versant basée sur le consensus (Figure 1) présente :

- ◆ Les quatre éléments majeurs du projet (soit le bassin versant, le groupe multisectoriel de concertation, les structures sociales en places et la population),
- ◆ Les deux biens livrables du projet (soit les connaissances du territoire et le PAC : plan d'actions concerté),
- ◆ Les activités reliant les différents éléments précédemment cités (analyse, diffusion d'informations, participation, interactions, etc.),
- ◆ La méthode de concertation qui assure le respect des concepts, des objectifs et des produits (biens livrables) du projet, en relation avec les besoins et les attentes du milieu.

Chacune de ces composantes est interdépendante et par conséquent essentielles à la réussite du projet.

Les sections suivantes présentes plus en détails certaines de ces composantes.

1a Connaissances du bassin versant et cadre écologique de référence

Les connaissances sont à la base des actions. Au niveau d'un territoire aussi grand qu'un bassin versant de seulement 1500 km², il peut paraître complexe de connaître les différents éléments le constituant, aussi bien au niveau biophysique que socio-économique. Il est vrai que le nombre important d'informations à traiter dépasse la capacité humaine à les interpréter. C'est ainsi qu'un élément important du projet est la mise en place et l'utilisation d'un outil technique nommé *cadre écologique de référence* (voir Annexe II : Cadre écologique de référence, pour plus de détails). Cet outil permet d'intégrer les connaissances du bassin versant afin d'en obtenir une image synthétique et accessible, permettant ainsi une diffusion des connaissances à des fins d'utilisation sectorielle ou de sensibilisation grand public. D'autre part, cet outil étant un système d'informations géographiques, cela permet aussi d'analyser les informations afin de connaître les possibilités qu'offre le territoire en terme de capacité de développement et ainsi d'aider les prises de décision et les choix de gestion. De plus, il serait possible d'y intégrer les connaissances des projets de développement du territoire comme par exemple des informations issues des schémas d'aménagement. En effet, les choix de gestion en terme de conservation des ressources en eau dépendent non seulement des conditions présentes du territoire mais aussi grandement des développements envisagés. Le cadre écologique de référence, adapté aux besoins du milieu, peut donc être un outil puissant de connaissances, de conservation et de développement régional.

1b Méthode de concertation

Le projet de *gestion intégrée et concertée de l'eau du bassin versant de la rivière Etchemin* vise à faire la relation (l'adéquation) entre les besoins des communautés humaines, les possibilités et les opportunités du territoire (bassin versant de la rivière Etchemin).

Pour identifier ces besoins, la consultation et la concertation sont deux moyens privilégiés. La consultation de la population permet de connaître les préoccupations et les intérêts vis-à-vis du travail du conseil de bassin et des ressources en eau du territoire, que ce soit au niveau de sujets de santé publique, de loisirs ou de cadre de vie. La concertation issue d'un groupe multisectoriel représentatif des acteurs locaux et régionaux permet d'identifier les problèmes et les besoins présents et futurs des grands secteurs sociaux et économiques du bassin versant. La concertation doit ensuite déboucher sur des consensus d'orientations et de choix de gestion.

Pour fonctionner à travers les besoins en connaissances, les préoccupations et les intérêts de chacun, les interactions entre les groupes, etc. (voir cadre de gestion), une méthode structurée de concertation est nécessaire. De plus, cette méthode devra mettre au centre du processus les personnes et leurs points de vue. Elle est donc d'abord participative. Le rôle des divers types d'acteurs, celui des experts, la manière dont chacun intervient à un moment ou à un autre doivent satisfaire aux caractéristiques suivantes¹ :

- ◆ Privilégier l'ouverture : donner à toutes les personnes potentiellement concernées par la décision à prendre la possibilité de s'exprimer, de voir son point de vue pris en compte, et d'obtenir les explications nécessaires à la bonne compréhension de la démarche,
- ◆ Stimuler le dialogue : il ne s'agit pas d'une procédure d'information, où l'on se contente de présenter des résultats. La contribution active des diverses personnes est indispensable tout au long du processus, et le fait d'exprimer des opinions divergentes ne vise pas tant à convaincre qu'à faire comprendre aux partenaires son propre point de vue,
- ◆ Favoriser la concertation plutôt que la négociation,
- ◆ Stimuler le développement progressif d'une relation de confiance entre les participants.

Pour gérer la concertation et atteindre un consensus, il serait souhaitable d'appliquer une méthode de travail structurée et souple, pour s'ajuster aux besoins du groupe de concertation considéré et, par conséquent, aux problématiques locales et régionales. Ainsi, la mise en œuvre d'une telle démarche offrirait la possibilité de concilier :

- ◆ Le besoin d'impliquer de nombreux acteurs dans le processus ;
- ◆ Des points de vue complémentaires, voire divergents.

¹ Tiré du *Guide méthodologique pour une démarche participative multicritère dans le domaine de la CES en Tunisie*, Dr Jean-Jacques Chevallier et al., Université Laval, mars 1999

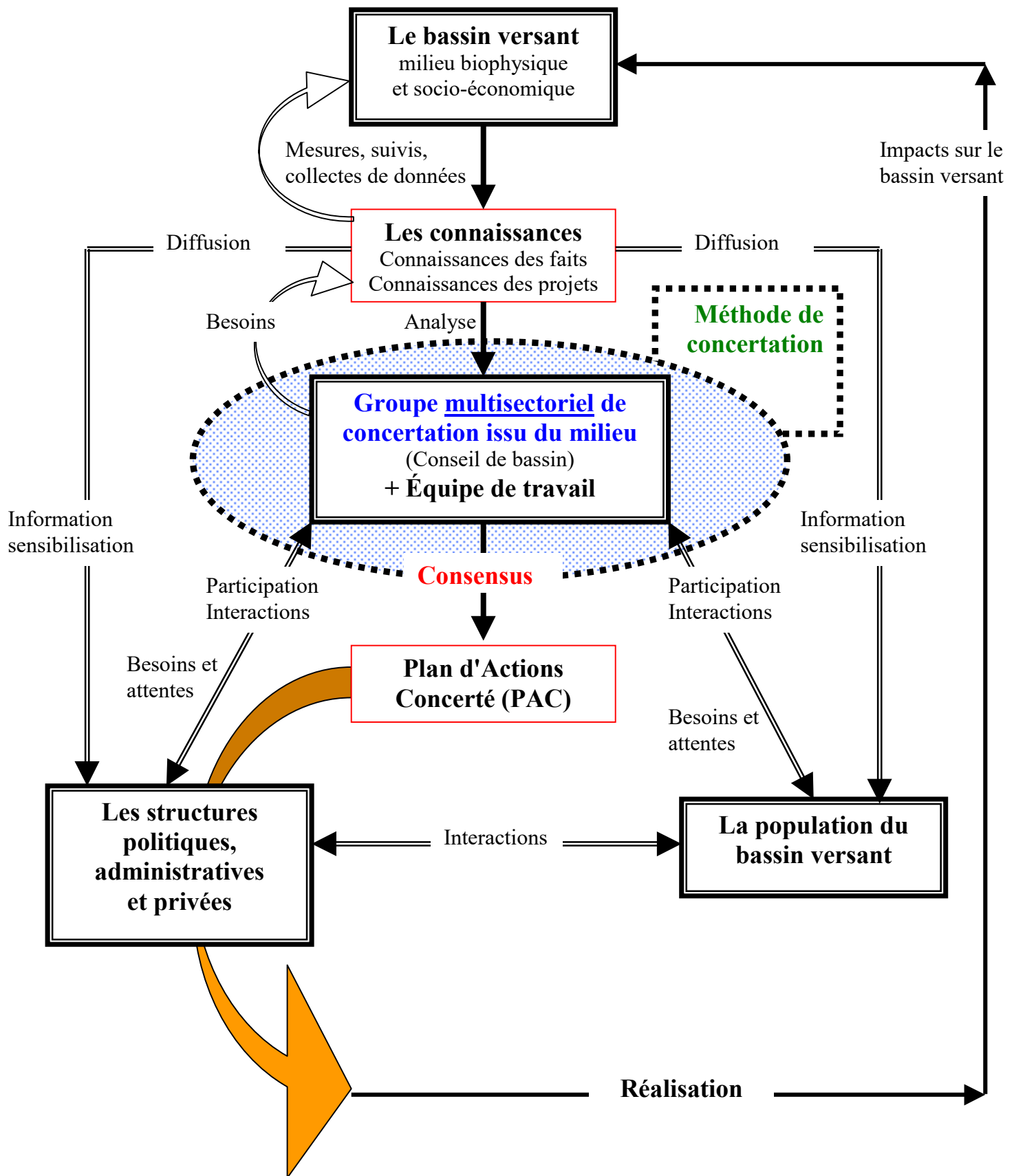


Figure 1: cadre de gestion de l'eau par bassin versant basée sur le consensus

1c PAC : plan d'actions concerté

Le PAC est un plan d'actions issu des consensus obtenus lors des séances de concertation du conseil de bassin. La nature et l'envergure du plan d'actions dépendront des préoccupations et des intérêts mis en évidence par l'analyse des connaissances en relation avec les besoins du milieu. Toutefois, les actions concerneront, eu regard aux premières activités de concertation et de consultations (février et mars 1999), vraisemblablement les préoccupations et les intérêts suivants :

- ◆ L'état de santé du milieu (qualité de l'eau, santé des écosystèmes) et des usages qui y sont associés (activités récréotouristiques), en relation avec la pollution d'origine urbaine, industrielle et agricole,
- ◆ Le manque de connaissance et d'information quant aux ressources et à leurs potentiels d'utilisation,
- ◆ Le manque de sentiment d'appartenance à ce patrimoine naturel que représente la rivière Etchemin,
- ◆ La gestion concertée de l'eau et des rejets en tout genre ainsi que l'application de règlements adaptés,
- ◆ La sensibilisation et l'éducation de la population et des différents acteurs afin d'augmenter la responsabilité de chacun vis-à-vis de l'eau et de la rivière Etchemin,
- ◆ Le développement socio-économique autour des ressources reliées à l'eau (récréotourisme, agro-tourisme...).

L'application du PAC se fera grâce aux pouvoirs de gestion et d'intervention présents au sein des structures politiques, administratives et privées en place. Le consensus, signifiant l'acception unanime du plan, garantira sa réalisation.

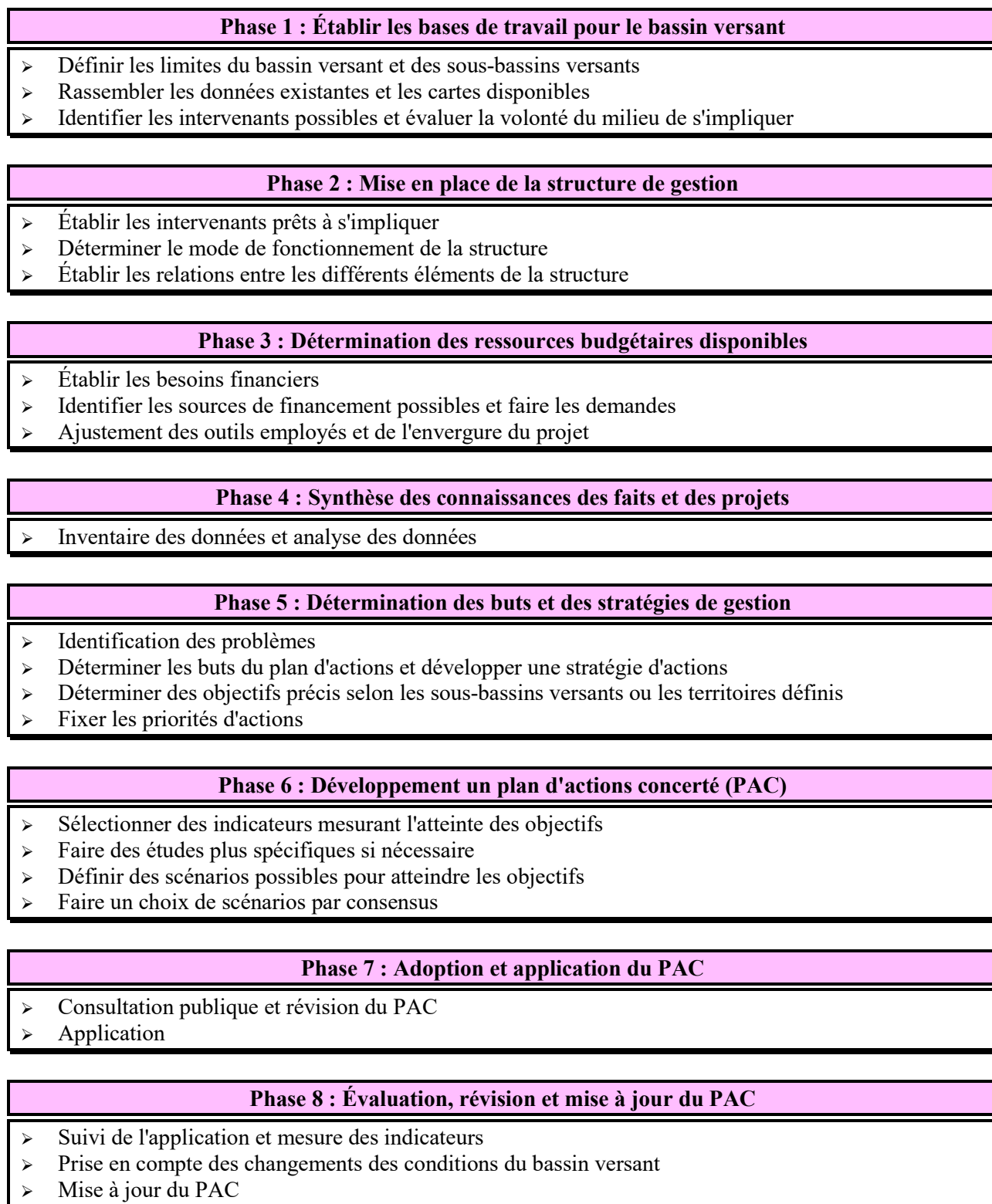


Figure 2 : Les phases du projet de gestion du bassin versant de la rivière Etchemin

2 Le processus de gestion

Considérant le nombre important d'activités à réaliser (synthèse des connaissances, diffusion de l'information, concertation, PAC...), la gestion par bassin versant et donc le projet nécessite un processus structuré. Ce processus peut se découper en huit phases. La Figure 2 montre de manière schématique les grandes phases du projet Etchemin. Il est à noter que ces phases ne sont pas obligatoirement ordonnées ou fixées dans le temps. En effet, il peut y avoir une certaine rétroaction en fonction des changements ou de l'évolution des besoins du milieu. Un cycle complet de gestion peut s'échelonner sur cinq ans ; trois sont nécessaires pour atteindre la formulation du premier PAC (Phase 6).

D'autre part, la Figure 2 ne signale pas les efforts d'informations et de sensibilisation. En effet, tout au long du processus, il est important de garder le lien entre la population et les travaux du conseil de bassin. De plus, la sensibilisation est nécessaire afin d'éduquer la population. Information et sensibilisation sont les garants d'une augmentation du sentiment d'appartenance au bassin versant et des chances de respect et d'application du PAC. Une partie importante du financement doit être affectée à la communication (information, éducation, sensibilisation).

III L'avenir du projet

L'avenir du projet (réalisation du PAC) est en relation directe avec les possibilités de financement et d'expertise. Actuellement, il n'y a pas au Québec de structures pouvant appuyer spécifiquement les initiatives de gestion par bassin versant, pas de programmes d'aide financière, ni d'appuis techniques ou de formations organisés. Cela rend la tâche difficile pour les organismes sans but lucratif, les gestionnaires de projet et les non-spécialistes de la gestion par bassin versant.

La volonté du milieu seule ne suffit malheureusement pas. Néanmoins, en cherchant à travers la multitude de programmes et de services gouvernementaux, des aides financières et techniques permettent d'envisager un projet de gestion par bassin versant viable. Au niveau financier, l'avenir du projet Etchemin repose essentiellement sur l'aide du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) Chaudière-Appalaches et sur les différents ministères sectoriels. Au niveau technique, c'est le ministère de l'environnement qui dispose dès à présent d'outils informatisés pouvant faciliter l'analyse des connaissances et les choix de gestion. De l'expertise privée est aussi disponible mais pas toujours accessible financièrement.

Le projet Etchemin est en attente de financement. Il n'attend plus que cela puisque la représentativité du Conseil de bassin Etchemin se complète, que son fonctionnement se structure et que la planification du projet est avancée.

Partie II : Les réalisations

L'implication social formulé lors du colloque le 8 mai 1999 par le biais la signature de la *Charte de la rivière Etchemin* et la formation du *Conseil de bassin Etchemin* vis-à-vis de la prise ne charge de l'avenir de la rivière Etchemin n'est pas née du jour au lendemain. C'est le fruit d'une démarche structurée, ouverte et transparente. Les sections qui suivent résumant la démarche de concertation initiée par le CRRE.

I Mise en place d'un projet social

Comme objectif principal, le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) souhaite favoriser toute initiative qui conduira à l'amélioration de la qualité de l'eau, des rives et des habitats fauniques de la rivière Etchemin et de ses affluents afin d'y réintroduire un jour le saumon, aujourd'hui disparu de la rivière. En outre, le CRRE considère que le meilleur moyen d'améliorer la qualité de la rivière Etchemin est de faire une gestion par bassin versant. Une gestion par bassin versant repose sur la concertation des différents secteurs d'activités et des structures locales et régionales, ainsi que sur un organisme permettant cette concertation.

Ainsi, suite à une étude de pré-faisabilité², le CRRE a préparé un projet de concertation régionale sur le thème de l'eau, projet qui a débuté en octobre 1998. Ce projet était constitué de divers éléments. Une **campagne de presse** annonçait la tenue d'un colloque prévue pour le printemps 1999 et le projet de formation d'un organisme de concertation. **Deux rencontres publiques** étaient organisées en février 1999. Les acteurs des différents secteurs d'activités concernés par l'état de la rivière Etchemin étaient contactés pour qu'ils s'impliquent dans un «**Comité de réflexion sur l'avenir de la rivière**». Ce comité avait pour but de définir les façons de prendre en main l'avenir de la rivière Etchemin. En mai 1999, un **colloque** organisé par le CRRE validait la démarche de concertation amorcée dans les rencontres publiques et dans le Comité de réflexion. Idéalement, un organisme de concertation sous-régionale sur la gestion de l'eau par bassin versant devait être constitué lors du colloque. De plus, une «**Charte de rivière**» était adoptée lors de cet événement (voir Annexe VII : Charte de la rivière Etchemin). Pour assurer la transparence du processus, chaque étape de l'avancement du projet était communiquée à la population via les médias locaux et régionaux.

Les sections suivantes présentent le contenu et les résultats de ces différentes activités.

² Benoît Limoges (1997) Étude de faisabilité sur la création d'un Conseil de bassin

II Rencontres publiques

Reprise du communiqué de presse envoyé aux médias suite aux rencontres publiques :

« Comme annoncé par nos plus récents communiqués de presse, Le Comité de restauration de la rivière Etchemin entamait en février dernier, une démarche de concertation régionale axée sur l'avenir de la rivière Etchemin. La première activité de cette démarche qui consistait en deux rencontres d'information destinées à la population a eu lieu les 23 et 25 février dernier, respectivement à St-Henri et à St-Malachie. Lors de ces rencontres interactives, la population a d'abord eu l'occasion d'en apprendre plus sur le CRRE, sur l'histoire de la rivière, ainsi que sur les différents aspects de cette démarche régionale. Puis tout au long de la soirée, les personnes présentes ont également eu l'occasion de poser des questions ou encore d'échanger sur des problèmes qu'ils vivent ou dont ils sont témoins.

Lors de la première rencontre, à la lumière des questions et commentaires recueillis tout au long de la soirée, certaines préoccupations et intérêts sont ressortis de façon plus évidente. Ainsi, la qualité de l'eau, de la faune et de la flore furent mentionnées à plusieurs reprises intéressent beaucoup la population. Les problèmes de déversements ponctuels tels que l'huile, les égouts pluviaux ou les neiges usées sont également ressorties. Finalement le manque d'accès à la rivière le long de la rivière ont été mentionnés comme freins au développement de l'utilisation «récréative» de la rivière (baignade, canotage). Par ailleurs, certaines priorités découlant de ces préoccupations ont été établies : l'amélioration des installations pour la chasse et la pêche, encore ici dans le but d'augmenter le nombre d'accès à la rivière. Une meilleure application de la réglementation, pour contrer la présence encore importante de déversements dans la rivière. Et bien évidemment, ne pas oublier d'agir sur les tributaires.

Lors de la deuxième rencontre, les questions et commentaires recueillis montraient les préoccupations et intérêts suivants. Les préoccupations liées à l'hydrologie, comme par exemple l'érosion des berges et le changement du lit de la rivière furent mentionnées. Les rejets ponctuels, urbains et agricoles, ont également été pointés du doigt. Le manque de mesures de contrôle sur la rivière à été également identifié comme un problème. On préconise donc une plus grande concertation entre les intervenants des différents secteurs d'activité présents sur le bassin de la rivière. Les priorités identifiées sont l'amélioration de la « santé » de la rivière pour favoriser une meilleure qualité de vie de la population. Il faut sensibiliser la population, trouver des moyens pour que celle-ci s'approprie d'avantage la rivière. Ceci dans le but de créer un sentiment d'appartenance et de responsabiliser les citoyens.»

Les rencontres publiques ont montré l'intérêt que porte la population à leurs rivières et l'ouverture quant à un projet de gestion concertée de l'eau pour améliorer le sort de la rivière Etchemin.

III Comité de réflexion sur l'avenir de la rivière

Il est important de rappeler que les ateliers du Comité de réflexion faisaient parti d'une démarche globale de concertation sur le thème de la gestion de l'eau ; cette démarche ayant commencée par deux rencontres publiques et se terminant par un colloque en mai 1999, colloque qui, si la volonté populaire était présente, aboutirait à la formation d'un organisme de concertation pour la gestion de l'eau et à la signature d'une Charte de rivière. Le comité de réflexion et ces activités étaient néanmoins le point névralgique de la démarche de concertation. En effet, ce comité de réflexion, ouvert à tous, réunissait les principaux acteurs du bassin versant pour les secteurs d'activités politique, agricole, industriel, social, environnemental, permettant ainsi une concertation et une mobilisation large.

Les activités du comité prenaient la forme d'ateliers de travail d'une durée de trois heures et demie. Les ateliers étaient constitués d'une présentation de mise en contexte, suivie de plusieurs périodes de réflexion soit individuelle soit en groupe. Tous les exercices de réflexion étaient structurés et accompagnés par de la documentation. Les objectifs des ateliers étaient d'une part de faire ressortir les éléments d'intérêts par rapport à l'eau, et d'autre part, d'engendrer une concertation et une action régionale. Il y avait trois ateliers de prévu, trois ateliers qui s'enchaînaient de manière logique : le premier traitait des problèmes, le second des solutions, le troisième des premières actions réalisables.

Les sections suivantes résument chaque atelier ; les résultats complets de chaque atelier sont présentés aux annexes IV, V et VI. Celles-ci sont une source importante de renseignements pour comprendre l'esprit de la démarche de concertation instaurée par le CRRE.

1 Atelier 1 : les problèmes

Le premier atelier du Comité de réflexion sur l'avenir de la rivière Etchemin a eu lieu à St-Henri le 4 mars 1999. Les objectifs de l'atelier étaient, d'une part, de faire ressortir les préoccupations (présentes) et les intérêts (futurs) des participants pour l'eau et pour la rivière Etchemin, et d'autre part, d'engendrer une concertation entre des représentants des différents secteurs d'activités présents sur le bassin versant de la rivière Etchemin. L'atelier d'une durée de 3 h 30 comportait une période de présentations sur les usages et les enjeux de l'eau, suivie par trois périodes de réflexion. La première réflexion était individuelle, les deux suivantes étant des réflexions concertées en équipe d'environ six personnes.

Ce premier atelier de concertation a regroupé 33 personnes dont 25 intervenants du bassin versant de la rivière Etchemin ; les huit autres étant des observateurs. Parmi les intervenants, divers secteurs d'activités étaient représentés, mais de façon inégale. Ainsi, il y avait huit représentants du secteur politique (municipalité, MRC), sept du secteur agricole (UPA, MAPAQ, Club conseil, agriculteurs), quatre du secteur environnement (CRECA, CRRE, MEF), mais seulement deux représentants du secteur social et un représentant des secteurs agroalimentaire, industriel, forestier, commercial et récréotouristique.

Tout secteur confondu et de manière synthétique, l'atelier de concertation montre que les préoccupations des participants concernent :

- L'état de santé du milieu (qualité de l'eau, santé des écosystèmes) et des usages qui y sont associés (activités récréotouristiques), en relation avec la pollution d'origine urbaine, industrielle et agricole ;
- Le manque de connaissance et d'information quant aux ressources et à leurs potentiels d'utilisation ;
- Le manque de sentiment d'appartenance à ce patrimoine naturel que représente la rivière Etchemin.

Les intérêts des participants concernent :

- La gestion concertée de l'eau, des rejets en tout genre et l'application de règlements adaptés pour améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes qui en dépendent ;
- La sensibilisation et l'éducation de la population et des intervenants afin d'augmenter la responsabilité de chacun vis-à-vis de l'eau et de la rivière Etchemin ;
- Le développement socio-économique autour des ressources reliées à l'eau (récréotourisme, agrotourisme...).

2 Atelier 2 : les solutions

Le deuxième atelier du Comité de réflexion sur l'avenir de la rivière Etchemin a eu lieu à St-Henri le 23 mars 1999. Le thème de cet atelier était la gestion de l'eau par bassin versant. Le premier objectif de l'atelier était de faire ressortir les intérêts des participants pour une gestion globale et concertée de l'eau, c'est-à-dire pour une gestion de l'eau par bassin versant ; le bassin versant étant l'unité géographique (le territoire) qui draine l'eau de la rivière Etchemin et des tributaires. En somme, le bassin versant est le territoire où les usagers de l'eau, la population, partagent la même eau. Le deuxième objectif était de poursuivre la concertation commencée lors du premier atelier entre les représentants de différents secteurs d'activités présents sur le bassin versant. L'atelier d'une durée de 3 h 30 comportait deux périodes de présentations sur la gestion de l'eau par bassin versant et sur un outil informatique de gestion par bassin versant (GIBSI), ainsi que quatre périodes de réflexion individuelle et concertée.

Ce deuxième atelier de concertation a regroupé plus de participants que lors du premier, soit 38 personnes. Parmi les participants, le secteur d'activités agricole, politique et environnemental étaient très représentés, en revanche, il était à remarquer la faible représentation du secteur industriel, agroalimentaire, forestier, commercial, récréotouristique et social. Pourtant la gestion de l'eau et le développement socio-économique basé sur cette ressource devraient concerner tous les secteurs d'activités.

Les résultats de l'atelier montrent que les principes de gestion de l'eau par bassin versant sont compris (relation entre le haut et le bas d'une rivière, relation entre l'utilisation du territoire et la qualité/quantité de l'eau, considération de l'ensemble des usagers, concertation, participation de la population...). Pour environ 90 % des participants à l'atelier, la gestion de l'eau par bassin versant apparaît être plus logique qu'une gestion locale et plus apte à répondre aux préoccupations et aux intérêts soulevés lors de l'atelier précédent.

Au niveau de la concertation, la mise en situation proposée pour les périodes de réflexion était basée sur une problématique de conflit d'usages entre des projets de développement socio-économique qui s'opposaient en terme de protection de l'environnement (ex : projet de parc récréotouristique, projet de réintroduction du saumon, projet d'industrie chimique et projet de porcherie) et sur des scénarios de gestion qui permettaient d'harmoniser plus ou moins les différents projets. La concertation a montré que le consensus allait vers un scénario de gestion qui permettait à chaque projet de se réaliser tout en minimisant les impacts négatifs par des mesures d'atténuation. De plus, le fait de regarder la

problématique sur la base du bassin versant a apporté des éléments de solutions supplémentaires. Il en ressort aussi que la concertation n'était pas toujours chose facile mais, au final, elle permettait de concilier les intérêts de chacun.

Suite à ces deux ateliers, le Comité de réflexion aura, lors du prochain atelier du 8 avril, à examiner la structure, le fonctionnement et le rôle d'un futur organisme de gestion de l'eau par bassin versant pour la rivière Etchemin, ainsi que le contenu d'une Charte de rivière. L'organisme de gestion de l'eau et la Charte de rivière seront les deux engagements soumis à la population lors du colloque du 8 mai.

3 Atelier 3 : les actions

Le thème du troisième et dernier atelier du Comité de réflexion a porté sur le contenu des deux engagements qui seront proposés lors du colloque du 8 mai 1999. Ces deux engagements sont la **signature d'une charte de rivière** et la **formation d'un conseil de bassin**. Une charte de rivière est un engagement d'honneur personnel ou corporatif sur des principes qui doivent soutenir la gestion de l'eau et des ressources qui lui sont associées à l'intérieur du bassin versant de la rivière Etchemin. Le conseil de bassin est le nom donné à l'organisme de concertation pour la gestion de l'eau sur la base du bassin versant. Pour cet atelier, 30 participants étaient présents. Les participants ont été soumis à cinq périodes de réflexion individuelle et concertée sur le conseil de bassin, à une présentation sur des expériences de conseil de bassin existant au Québec et à une plénière sur la charte et la démarche de concertation.

Le but premier de l'atelier était de réfléchir sur le rôle, la structure et le fonctionnement du futur conseil de bassin. Les rôles évoqués pour le conseil de bassin sont notamment de susciter la concertation à l'échelle du bassin versant entre tous les intervenants ayant un intérêt dans la gestion des ressources reliées à l'eau, de faire valoir, par le biais de recommandations auprès des structures locales, régionales et nationales, les intérêts et les préoccupations des intervenants du bassin versant. Pour la structure, le conseil de bassin pourrait être constitué 22 à 25 personnes soit 6 représentants du groupe politique, 6 à 8 représentants du groupe agricole-forestier (dont 2 forestiers), 3 représentants du groupe environnement, 4 représentants du groupe industrie-agroalimentaire-commerce-tourisme et 3 à 4 représentants du groupe socio-communautaire. Pour le fonctionnement, les décisions seraient prises par consensus, il y aurait un comité exécutif, la formule contrats de rivière serait un outil d'intervention du conseil de bassin et le financement pourraient se faire par des ententes spécifiques régionales.

Le deuxième but était de recueillir les réactions des participants quant au contenu de la charte de rivière. La charte a été très bien accueillie puisque 90 % des participants pense que la charte est un bon outil de sensibilisation pour améliorer la gestion de l'eau et pour consolider le sentiment d'appartenance sur le bassin versant de la rivière Etchemin.

Au terme des trois ateliers, les participants jugent qu'une démarche ouverte et transparente de concertation entre tous les intervenants est une solution pour améliorer la gestion de l'eau sur le bassin versant de la rivière Etchemin. D'autre part, 90 % des participants pensent que la gestion par bassin versant est un outil nécessaire pour améliorer la gestion de l'eau. Enfin, 100 % des participants pense que le conseil de bassin est un bon outil pour faire une gestion de l'eau par bassin versant.

La prochaine étape, soit le colloque du 8 mai à St-Henri, sera le point déterminant de la démarche vers une gestion concertée de l'eau sur le bassin versant de la rivière Etchemin, marquant la dernière étape de construction et la première étape de réalisation de nouveaux engagements pour l'avenir de la rivière Etchemin.

IV Colloque

Le colloque était l'événement clôturant cette première démarche de consultation et de concertation. Il devait permettre de mesurer le niveau d'implication de la population et des acteurs locaux et régionaux. Le colloque fut une réussite complète. En effet, en plus de la qualité des présentations, deux engagements majeurs pour l'avenir de la rivière Etchemin ont été réalisés le samedi 8 mai à St-Henri:

- ◆ Signature de la Charte de la rivière Etchemin,
- ◆ Formation du Conseil de bassin Etchemin.

La signature de la Charte de la rivière Etchemin a permis à 20 signataires protocolaires et à 23 signataires individuels ou corporatifs de s'engager moralement sur des principes qui doivent soutenir la gestion de l'eau et des ressources qui lui sont associées, à l'intérieur du bassin versant de la rivière Etchemin. Signalons la signature de députés, de préfets, de maires, d'industriels, d'agriculteurs, de forestiers et de citoyens du bassin versant.

Pour ce qui est du deuxième engagement du colloque, soit la **formation du Conseil de bassin Etchemin** (organisme de concertation pour la gestion de l'eau sur la base du bassin versant), un conseil provisoire, constitué de 24 personnes de différents secteurs d'activités, s'est formé. Les membres du conseil provisoire ont pour mandat d'établir le mode de fonctionnement du conseil de bassin.

De plus, la ministre déléguée de la région Chaudière-Appalaches, Mme Linda Goupil, était présente pour la remise au Conseil de bassin Etchemin d'une aide financière de 12 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec.

Suite au colloque, le conseil de bassin s'est réuni et a évolué vers une amélioration de sa représentativité. La Charte de la rivière Etchemin a vu son nombre de signataires augmenté. L'implication du milieu n'a pas été l'implication d'une journée ; elle persiste et se développe, marquant ainsi l'adhésion au **projet régional de prise en charge concertée de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant de la rivière Etchemin**.

Partie III : Les recommandations du CRRE

Les réalisations du CRRE ont été un succès grâce à la volonté des acteurs locaux et régionaux mais aussi grâce l'aide financière ou technique de quelques organismes publiques ou privées. Malgré ce succès, certains éléments pourraient fortement améliorer le sort des initiatives locales de gestion par bassin versant. De plus, comme mentionné dans la première partie du document, la volonté du milieu est très forte, le conseil de bassin est représentatif des acteurs du milieu et le projet repose sur des concepts et une planification solides. Toutefois, nous observons qu'il est difficile de trouver du financement : **pourquoi ?**

Avant que l'on trouve une réponse, les sections qui suivent tentent d'apporter des idées quant à la problématique de la gestion de l'eau par bassin versant de la rivière Etchemin et par extension du Québec.

I Constats et recommandations

Les recommandations qui vont suivre font ressortir les éléments qui manquent pour faire de la gestion par bassin versant au niveau local ou régional. Ces recommandations sont basées sur l'expérience du bassin versant de la rivière Etchemin. Celles-ci ne font pas mention des besoins structurels au niveau national. Toutefois, ces recommandations mettent en évidence les facteurs limitants pour instaurer une vraie gestion par bassin versant au Québec.

Constat : manque d'appui technique et scientifique organisé autour du thème bassin versant en raison de la nature dispersée des compétences.

Recommandations :

1. Le premier élément serait de réunir les différents ministères concernés par la gestion des ressources naturelles et du territoire autour d'une même table (groupe d'étude ou comité expert) pour définir des orientations communes, réunir les expertises et collaborer à une gestion intégrée par bassin versant.
2. Le deuxième élément serait de mettre en place une structure qui centralise les informations relatives aux bassins versants pour uniformiser le format des données et faciliter leur accès. Cette base de données centrale serait accessible facilement au niveau local et régional pour les initiatives de gestion par bassin versant. Le projet IMAGE du ministère de l'environnement pourrait être un point de départ à l'intégration des autres données biophysiques et socio-économiques des bassins versants.
3. Le troisième élément serait la mise en place d'un programme de formation sur les éléments de la gestion par bassin versant (fondements scientifiques, processus de gestion, principes

sociaux) afin de faire un transfert de connaissances au niveau local et régional. En effet, la complexité d'une telle approche nécessite un minimum de connaissances.

4. Le quatrième élément serait de disposer à travers un organisme spécialisé de compétences au niveau régional.
5. Le cinquième élément serait de mettre à disposition les outils de gestion développés par les ministères du Québec. Ces appuis techniques seraient disponibles en fonction de la qualité et des besoins des initiatives locales et régionales.

Constat : manque d'appui financier organisé autour du thème bassin versant pour les initiatives locales ou régionales.

Recommandations :

1. Le premier élément serait de mettre en place un programme d'aide financière strictement affecté à la gestion par bassin versant pour aider les initiatives locales ou régionales. Les critères de subvention devraient répondre aux critères des éléments de la gestion par bassin versant (ex : concertation, représentativité) définis préalablement par le gouvernement.
2. Le deuxième élément serait de favoriser une aide financière au niveau régional par un organisme spécialisé.

Constat : manque de prise en compte des problématiques locales et régionales et manque de prise de décisions au niveau local.

Recommandations :

1. Le premier élément serait de promouvoir les initiatives locales de concertation afin de mettre en évidence les besoins locaux. Un conseil de bassin peut être un lieu de concertation.
2. Le deuxième élément serait de définir un moyen permettant de formuler les volontés locales ou régionales en terme de gestion de l'eau. Ce moyen peut se traduire par la formulation de plan d'actions concerté.
3. Le troisième élément serait la prise en compte officiel, à un niveau supérieur, de ce plan d'actions. Le consensus pour établir le plan d'actions concerté pourrait être appuyé dans son application par des dispositions légales.

II Réponses aux questionnements du BAPE

Le document de soutien à l'atelier de travail de la commission du BAPE sur le thème de la gestion par bassin versant³ a mis en évidence quelques questions (section 8 du document). Une brève réponse est apportée pour deux de ces questions.

Faut-il décentraliser le pouvoir gouvernemental en transférant la gestion des bassins à des agences ou à d'autres types d'organismes de gestion par bassin versant ?

Oui en partie, car la gestion des bassins versants doit se faire en relation avec les besoins locaux et régionaux. Par conséquent, les spécificités des bassins versants doivent apparaître dans le cadre de gestion. Trois niveaux de gestion pourraient être suffisants : niveau gouvernemental (table interministérielle), niveau régional (organisme de gestion de plusieurs bassins versants et comités consultatifs de gestion de l'eau dans les MRC), niveau bassin versant (conseil de bassin bénévole).

Face à la multitude d'acteurs et d'intérêts en jeu, quels mécanismes de collaborations, de concertation et d'arbitrage pourraient le mieux répondre à cette problématique ?

L'expérience du bassin versant de la rivière Etchemin est un bon exemple de ce qui peut être fait en terme de concertation et de collaboration au niveau local et régional. Un conseil de bassin est un lieu d'échange et d'intégration des points de vue. La participation des ministères au conseil de bassin par le biais de représentant permet d'établir le lien le gouvernement et les acteurs locaux. Le consensus est un mécanisme de prise de décisions permettant d'éviter les mécanismes d'arbitrage.

³ Référence du BAPE : GENE 108.2

Annexes

Annexe I : Identification des acteurs membres du conseil de bassin

La liste qui suit indique la représentativité du *Conseil de bassin Etchemin* au 5 septembre 1999, représentativité qui sera améliorée avant le début du projet afin de rejoindre d'autres acteurs locaux ou régionaux dans la gestion de l'eau et des ressources associées, comme par exemple l'UPA et l'Association touristique régionale.

Tableau 1 : Membres du conseil de bassin Etchemin provisoire :

Nom	Prénom	Titre	Représentant
Asselin	Marcel	Préfet, MRC des Etchemins	MRC des Etchemins
Roberge	Juliette	Conseillère, Municipalité de St-Henri	MRC Desjardins
Audet	Yoland	Maire, Municipalité de St-Léon-de-Standon	MRC de Bellechasse
Normand	Jacques	Maire, Municipalité de St-Anselme	MRC de Bellechasse
Plante	Raymond	Conseiller, Municipalité de St-Jean-Chrysostome	MRC Les Chutes-de-la-Chaudière
Lacasse	Pierre-Paul	Maire, Municipalité de Ste-Marguerite	MRC La Nouvelle-Beauce
Tardif	Michel	Élu	Commission scolaire des Navigateurs
Côté	Yvon	Président	CRRE
Forget	Diane	Directrice Générale	CRECA
Giguère	Isabelle	Agronome	Club agroenvironnemental des Etchemins
Lachapelle	Jocelyne		Citoyenne du bassin versant
Lantagne	André	Président	Syndicat des bois de la producteurs de la Beauce
Lemelin	Donald	Ingénieur	MAPAQ, Direction régionale de la Beauce
Lupien	François		GIRAM
Morin	Mario	Agriculteur	
Roy	Marie	Biologiste	Citoyenne du bassin versant
Samson	Véronique	Agronome Conseil	Club de fertilisation de la Beauce
Slater	Philippe	Archéologue	Société historique de St-Romuald
Thibault	Michel	Ingénieur forestier	Citoyen du bassin versant
Chabot	Daniel	Directeur général	CLD MRC Les Etchemins
Goudreau	Annie	Agronome	Les Composts du Québec Inc.
Gouin	Jean-Michel	Professionnel	Ministère environnement
Major	Luc	Biologiste	Société faune
Villeneuve	Pierre	Professionnel	Ministère des régions

Annexe II : Cadre écologique de référence

Un cadre écologique pour un développement durable des bassins versants du Québec

présenté le 8 juillet 1999, à Ste-Claire, devant le comité de bassin de la rivière Etchemin par Vincent Gérardin, Ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique

Cinq prémisses

1. La gestion écologique des cours d'eau propose trois objectifs :

1. Maintenir l'intégrité du fonctionnement du système d'eau courante
2. Protéger les milieux naturels essentiels — milieux humides, zone inondable, flore, faune,...
3. Fournir une eau de qualité en quantité suffisante

2. La qualité et la quantité d'eau dépendent de trois facteurs :

1. Nature des milieux de séjour et d'écoulement des eaux où se déroule l'existence des peuplements vivants aquatiques et riverains (domaine naturaliste et géographique)
2. Flux hydraulique et prélèvements (domaine mathématique et stationnel)
3. Flux des polluants (domaine mathématique et stationnel)

3. L'analyse des milieux de séjour et d'écoulement porte sur trois niveaux de préoccupation :

1. Bassin versant = système d'eau courante
2. Lit majeur et espaces associés = hydrosystème d'eau courante
3. Lit mineur = écosystème aquatique

4. D'où découlent trois niveaux de perception du territoire:

1. Eco-hydro-régions et grands terroirs = 1 :250 000 - 1 :100 000
2. Tronçons et segments — écotones terrestro-aquatiques = 1 :50 000 - 1 :20 000
3. Séquences et faciès d'écoulement — écosystèmes aquatiques = >1 :10 000

5. Sur lequel se chevauchent trois « territorialités » ou trois forces :

1. Politique : Région, MRC, municipalité
2. Occupationnelle : Zonages, utilisation du sol
3. Écologique : écosystèmes

La gestion écologique des cours d'eau et de leur bassin versant est donc complexe et exigeante : un milieu hétérogène et dynamique, des objectifs pas toujours facilement conciliables — production- conservation, forêt-agriculture, ville-agriculture —, des juridictions souvent cloisonnées et des connaissances limitées, sinon lacunaires, et rarement intégrées.

Mais que veut dire gérer écologiquement ?

C'est accorder la primauté à l'application effective des connaissances sur la nature et le fonctionnement des écosystèmes pour atteindre des objectifs environnementaux ambitieux (Mermet, 1991).

Le territoire n'est pas en Téflon.

C'est-à-dire qu'il n'est pas homogène et que l'eau n'y circule pas partout de la même manière. Les propriétés d'un bassin versant — et de tout territoire d'ailleurs — varient d'un lieu à l'autre, graduellement ou abruptement, dans les trois dimensions spatiale ainsi que dans le temps. Les principaux éléments concernés par cette variabilité sont d'abord :

- ♣ le climat, la géologie, la topographie et l'hydrographie et les sols qui conditionnent, par la suite,
- ♣ la végétation, la faune et les activités humaines.

Une saine gestion du territoire supposera, au départ, un minimum de connaissances sur la nature, la localisation, le rôle et les liens qui unissent ces éléments : C'est la fonction propre du **cadre écologique de référence** d'intégrer ces couches de connaissance dans un système cohérent et simple d'utilisation, au service de tous ceux qui interviennent en aménagement du territoire.

Le cadre écologique du Ministère de l'Environnement est livré sur cédérom en format reconnu et accompagné d'un SIG élémentaire.

Pourquoi et pour qui un CER ?

Pourquoi :

- ◆ Pour avoir un outil **commun** —et un même langage— de visualisation du territoire, d'échange, de vulgarisation et de communication.
- ◆ Pour une **compréhension** écologique et scientifique raisonnée du fonctionnement du bassin versant.
- ◆ Pour une image **intégrée** — terre/eau, écosystèmes/utilisations, pratiques/ réglementations.
- ◆ Pour connaître les **forces et faiblesses** du milieu : potentiels et contraintes d'aménagement et de développement durable.

Pour qui :

- ◆ Pour les **décideurs** (MRC, municipalités, Ministères et Organismes gouvernementaux).
- ◆ Pour les **aviseurs** (CRCD, CRE, et autres CR, Comités de bassin, etc.)
- ◆ Pour les **groupes** communautaires dédiés à la protection, à la conservation du milieu et au développement durable

Domaines d'application du cadre écologique de référence

- 1. Gestion agricole :** choix des cultures et des pratiques agricoles
contraintes à la production
contraintes à l'épandage de lisier
vulnérabilité (sols, aquifères, micro-climatique)
- 2. Gestion forestière :** plans généraux, quinquennaux, annuels
gestion intégrée des ressources
stations forestières et unités d'aménagement
tracé du réseau routier
potentiels de croissance et choix des espèces à planter
vulnérabilité des paysages
potentiels et gestion faunique
- 3. Gestion de l'eau :** gestion intégrée des bassins versants
schéma directeur de l'eau et unités intégrées de gestion
qualité des habitats aquatiques et potentiel piscicole
protection des zones inondables
espace de liberté et stabilité géomorphologique des rivières
productivité et vulnérabilité des aquifères
- 4. Gestion municipale :** grandes affectations (agricole, urbaine,...)
unités intégrées de gestion
territoires d'intérêt écologique
zones de contrainte (érosion, inondation,...)
localisation d'équipement et d'infrastructure (voirie, site d'enfouissement,...)
valeur paysagère
- 5. Gestion nationale :** planification du réseau d'aires protégées
évaluation de l'état de l'environnement
affectation du territoire et grandes infrastructures (corridors de transport d'énergie)
gestion de la biodiversité

Références

- Beauchesne, P., M.-J. Côté, S. Allard, J.-P. Ducruc et Y. Lachance, 1998. Atlas écologique du bassin versant de la rivière L'Assomption. La partie des Basses-Terres du St-Laurent. Gouv. Du Québec, Min. de l'Environnement et de la Faune, Dir. De la conservation et du patrimoine écologique et Environnement-Canada ; 42p.
- Gerardin, V. et Y. Lachance, 1997. Vers une gestion intégrée des bassins versants. Atlas du cadre écologique de référence du bassin versant de la rivière St-Charles, Québec, Canada. Min. de l'Environnement et de la Faune du Québec - Min. de l'Environnement du Canada ; 58p.
- Lajeunesse, D., J. Bissonnette, V. Gerardin et J. Labrecque, 1997. Caractérisation écologique du lit majeur de la rivière St-Charles, Québec. Min. de l'Environnement et de la Faune du Québec, Min. de l'Environnement du Canada, 151p + annexe cartographique.
- Mermet, L., 1991. Vers une gestion écologique des cours d'eau. Quels enjeux, quels fondements, quels débats pour une nouvelle politique. Rapport au Ministre de l'Environnement de la France ; 40p. (non publié)

Annexe III : Carte et caractéristiques du bassin versant

Localisation, hydrographie et hydrologie

Le bassin versant de la rivière Etchemin est situé sur la rive sud du fleuve St-Laurent en face de la ville de Québec, entre les latitudes 46° 17' et 46° 45' et entre les longitudes 70° 21' et 71° 13'. Il draine un territoire de 1466 km² qui s'étend des massifs appalachiens dans la région du Lac Etchemin (Monts Notre-Dame) aux basses terres du St-Laurent vers St-Romuald. À l'ouest se trouve le bassin versant de la rivière Chaudière et à l'est le bassin versant de la rivière Boyer. La rivière principale, la rivière Etchemin, coule en direction nord-ouest sur une distance de 123 km et se déverse dans le St-Laurent à St-Romuald. Les rivières secondaires sont au nombre de neuf, les plus importantes étant la rivière Le Bras et la rivière des Abénaquis, qui drainent respectivement des sous-bassins de 220 et 181 km². Il est à noter la présence de petits lacs dans le secteur des Monts Notre-Dame. Mais seul le Lac Etchemin couvre une superficie importante, soit 45 km².

Le débit moyen mensuel de la rivière Etchemin à proximité de St-Henri pour la période de crue (avril) est de 83.6 m³/s, tandis que le débit d'étiage (janvier) est de 15 m³/s. Le débit moyen annuel est de 35 m³/s. Pour les valeurs extrêmes, le débit de crue maximum observé est de 481 m³/s et le débit d'étiage est de 0.70 m³/s.

Paysages et occupation du territoire

Le bassin versant est caractérisé dans sa partie inférieure (l'aval de la rivière Etchemin : de Ste-Claire à St-Romuald) par des paysages agricoles plats ou légèrement vallonnés et dans sa partie supérieure (l'amont de la rivière Etchemin : de St-Luc à Ste-Claire) par des paysages plus forestiers et plus vallonnés voire montagneux. Ainsi, sur le territoire de l'aval de la rivière (30 % du territoire), il y a environ 30 % de forêts pour 64 % de terres agricoles tandis que pour la partie amont (70 % du territoire), les proportions sont de 74 % de forêt et 25 % de terres agricoles. Le territoire urbain représente environ 3 % du bassin versant. Au niveau administratif, 29 municipalités sont présentes sur le bassin versant. Ces municipalités font parties de 6 MRC. Le bassin versant compte environ 42 250 personnes qui sont, pour 66 %, installés sur le territoire du bassin versant situé au nord de Ste-Claire, soit dans la région de l'aval de la rivière.

Activités économiques

À l'image de la région Chaudière-Appalaches, nous pouvons considérer que l'agriculture et l'exploitation forestière sont les activités économiques les plus importantes du bassin versant de la rivière Etchemin. Ces dernières années, l'agriculture a surtout évolué vers la culture à grands interlignes (exemple : le maïs) et vers une production porcine et avicole intensive. Au niveau forestier, les forêts sont à environ 90 % privées d'où une exploitation par les propriétaires ou par

des regroupements de propriétaires (exemple : Syndicat des producteurs de bois de la Beauce). La production primaire (agriculture et forêt) est d'autant plus importante qu'elle génère les matières premières pour l'industrie de transformation (secteur secondaire). Sur le bassin versant, les produits du bois et de l'agro-alimentaire représentent plus de 50 % de l'activité industrielle. Les autres industries sont reliées à la transformation métallique et à la chimie. Les principaux centres industriels sont situés à Ste-Claire, St-Anselme, St-Henri, St-Jean-de-Chrysostome et St-Romuald. Les autres sources d'emploi sont associées aux activités de services (secteur tertiaire) comme par exemple le commerce de gros et de détail, la restauration ou encore les administrations publiques. De manière globale (chiffres de 1991), le secteur primaire représente environ 15 % des emplois, le secteur secondaire 30 % et le secteur tertiaire 55 % (à titre de comparaison, la réparation pour le Québec est respectivement de 4, 24 et 72 %).

Environnement

De manière générale, l'augmentation de la population, l'urbanisation et l'industrialisation exercent des pressions (diminution des ressources et augmentation de la pollution) qui sont à la source de la dégradation de l'environnement. La consultation régionale de mai 1996 (ÉcoSommet 96) a montré l'intérêt que la population porte aux liens de l'environnement avec la santé et la qualité de vie ainsi que pour la création d'emplois qui découle de la restauration et la mise en valeur de l'environnement. Cet événement régional a identifié la qualité de l'eau, la gestion des déchets et la gestion des ressources comme étant les préoccupations prioritaires. En avril 1998, dans la continuité de l'ÉcoSommet 96, le Sommet Environnemental 98 en Chaudière-Appalaches a réuni 140 intervenants régionaux. Cet événement a mis en évidence la réalisation de 22 projets évalués à plus d'un million de dollars et 350 emplois créés. Les sujets prédominants ont été la protection des eaux de surfaces et des eaux souterraines, la gestion et la mise en valeur des matières résiduelles, l'assainissement agricole, la mise en valeur et la conservation de la faune, la flore et la forêt ainsi que l'environnement et l'industrie.

Au niveau du bassin versant de la rivière Etchemin, la qualité de l'eau de la rivière Etchemin était, en 1995, jugée de qualité douteuse à très mauvaise dans sa partie allant de Ste-Claire à St-Romuald. Des échantillonnages fait par le MEF⁴ durant l'été 1997 ont montré une amélioration de la qualité de l'eau. Ainsi, une qualité douteuse a été observée seulement à l'aval de St-Henri. La mise en place ou la modernisation de stations d'épuration des eaux usées des municipalités auxquelles sont raccordées la plupart des industries serait une explication de cette amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Etchemin. La mise en place d'ouvrages d'entreposage pour les déjections animales des élevages est un autre effort qui a pu améliorer l'état de l'environnement.

⁴ Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques.

Annexe III : Carte et caractéristiques du bassin versant

Annexe III : Carte et caractéristiques du bassin versant

Annexe IV : Compte-rendu de l'atelier 1

Compte-rendu de l'atelier 1

Introduction

Le thème du premier atelier a porté sur **les enjeux de l'eau**, ici sur le bassin versant de la rivière Etchemin. Il est important de rappeler que les ateliers font parti d'une démarche globale de concertation sur le thème de la gestion de l'eau. Cette démarche a commencé par deux rencontres publiques ayant eu lieu la semaine du 21 février 1999. Elle se terminera par un colloque le 8 mai prochain, colloque qui, si la volonté populaire est présente, aboutira à la formation d'un organisme de concertation pour la gestion de l'eau et à la signature d'une Charte de rivière. Les objectifs des ateliers sont d'une part de faire ressortir les éléments d'intérêts par rapport à l'eau, et d'autre part, d'engendrer une concertation et une action régionale. Il y a trois ateliers de prévu, trois ateliers qui s'enchaînent de manière logique : le premier traite des problèmes, le second des solutions, le troisième des premières actions réalisables.

Pour le premier atelier, 33 participants étaient présents (voir Annexe 1 : Liste des participants). Les participants sont de deux types : observateur et intervenant. Les observateurs sont des gens ayant un lien indirect avec le bassin versant tandis que les intervenants ont un lien direct, ils y travaillent, ils y sont présents physiquement. Parmi les 33 participants, il y avait 25 intervenants. Au niveau du fonctionnement de l'atelier, les observateurs ont participé aux mêmes activités mais leurs commentaires n'intervenaient qu'à la fin, après les résultats issus de la concertation des intervenants.

Mise en contexte - Présentation

La première partie de l'atelier était une mise en contexte pour rappeler quelques notions générales sur l'eau et ces usages.

L'eau est une ressource que nous utilisons chaque jour à la maison comme dans notre vie professionnelle. Pour avoir une vision structurée de l'utilisation de l'eau, il est possible de classer les usages en deux types : les usages avec prélèvement et les usages sur place.

Les **usages avec prélèvement**, comme le nom l'indique, nécessitent un prélèvement de l'eau et donc un transport de l'eau depuis sa source jusqu'à son lieu d'utilisation. Après utilisation, l'eau est de nouveau transportée avant d'être rejetée en milieu naturel. Suivant la qualité de l'eau de la source et l'utilisation faite au niveau municipal, industriel ou agricole (ex : eau potable pour la consommation domestique, eau comme solvant dans les procédés de fabrication des aliments, eau pour les élevages), l'eau doit parfois être préalablement traitée. D'autre part, le traitement peut être nécessaire après l'utilisation pour répondre aux normes de qualités des rejets. Le transport et les traitements ont des coûts. L'utilisation engendre des bénéfices. Il y a donc un intérêt économique de posséder, de conserver et de mettre en valeur des sources en eau de qualité. Il est à noter que 95 % de l'eau est retournée au milieu naturel, avec néanmoins des changements dans l'espace et dans le temps ; changements qui peuvent parfois engendrer un déséquilibre du milieu naturel (ex : diminution du débit dans une rivière en raison d'un prélèvement trop important).

Les **usages en milieu naturel** sans prélèvements et/ou consommation sont par exemple la production d'hydroélectricité (ex : le barrage Jean Guérin sur la rivière Etchemin), le transport par l'eau (ex : la drave au début du siècle) et les activités récréatives (pêche, baignade, navigation de plaisance). Pour ce dernier point, il est à noter que les usages récréatifs sont directement influencés par la qualité de l'eau et par la stabilité de l'écoulement. Un autre point à considérer est le rôle de transport de l'eau. L'eau transporte des bateaux ou des billots mais aussi des matières organiques, des coliformes fécaux, des composés phosphorés et azotés, etc. Cette capacité de transport fait qu'il y a un lien direct entre les activités présentes sur un territoire et les usages que l'on peut faire de l'eau. Par exemple, s'il y a un déversement accidentel de produits chimiques dans la rivière Etchemin au niveau de St-Malachie, la municipalité de St-Henri ne pourra pas alimenter en eau sa population pendant les quelques jours suivants. Si la contamination atteint les eaux souterraines, les usages de ces eaux se verront affectés pendant plusieurs années, à moins d'en améliorer le traitement avant son utilisation.

Les usages de l'eau sont multiples. Il y a des bénéfices associés aux usages de l'eau mais aussi des coûts.

D'autre part, les usages de l'eau rentrent dans un cadre plus large : les enjeux de l'eau. Ces enjeux témoignent de l'implication écologique, social et économique de l'eau. Il est possible de définir quatre grands enjeux de l'eau au niveau de notre société : la **sécurité et la santé de la population** (ex : les inondations, la contamination de l'eau potable), la **santé des écosystèmes** (ex : la truite a besoin d'habitats et d'eau de qualité), le **développement socio-économique** (ex : les industries veulent une eau de qualité en quantité pour mieux produire) et la **qualité de vie de la population** (ex : les loisirs liés à l'eau font parti d'une bonne qualité de vie). **Tout ces enjeux sont interdépendants ; la qualité et la quantité de l'eau ayant une influence directe sur chacun d'eux.**

Les périodes de réflexion

1- Présentation du fonctionnement

Il y a eu trois périodes de réflexion dont l'objectif était le suivant :

Identifier les préoccupations et les intérêts des intervenants représentants différents secteurs d'activités présents sur le bassin versant de la rivière Etchemin.

Dans cette phrase, il y a deux points importants :

Différents secteurs d'activités : les participants présents aux ateliers l'étaient à la fois en tant qu'individu mais aussi en tant que représentant d'un secteur d'activités de la région. La société a été arbitrairement découpée en neuf secteurs d'activités : politique, industriel, forestier, commerce, agroalimentaire, tourisme, social, agricole, environnement. Les participants étaient identifiés par rapport à leur secteur d'activités. Les résultats des périodes de réflexion ont été formulés par rapport à ces secteurs d'activités.

Préoccupations et intérêts : "Préoccupations" désigne les problèmes qui préoccupent actuellement : c'est le présent. "Intérêts" désigne les orientations que les participants souhaitent par rapport à l'eau ou à la rivière : c'est le futur.

Chacune des périodes de réflexion a fourni deux listes distinctes : une liste des préoccupations et une liste des intérêts.

La première période était une réflexion individuelle, tandis que les deux autres étaient le fruit d'une concertation entre les membres d'équipes constituées de quatre à sept personnes de secteurs d'activités différents (voir Annexe 1). L'enchaînement des périodes de réflexion a permis de mettre en évidence les préoccupations et les intérêts jugés par l'ensemble des participants comme étant les plus prioritaires.

2- Présentation des résultats

2.1 Période de réflexion individuelle

La première période de réflexion a permis à chaque participant de dresser deux listes personnelles. Au total, 269 commentaires ont été mentionnés. Les sections suivantes mettent de l'avant les commentaires des différents intervenants en faisant un regroupement par secteurs d'activités. Les commentaires des observateurs sont marqués d'un "*" (il n'y a pas de correspondance entre les secteurs d'activités et les observateurs, car ceux-ci étaient pour l'essentiel des personnes travaillant dans le domaine de l'environnement et de l'eau). Pour les commentaires des observateurs non identiques à ceux des intervenants, un paragraphe les rassemble à la fin de cette section.

Pour les représentants du **secteur agricole et agroalimentaire**

Les préoccupations sont :

- La qualité de l'eau aussi bien l'eau des rivières que l'eau souterraine,*
- La qualité de l'environnement en milieu agricole (habitat faunique, paysage),*
- La qualité et la quantité de l'eau pour les élevages,
- La préservation des sols, *
- L'image de l'agriculture,
- La perte de terrain due à l'expansion des bandes riveraines,
- Le respect des terres privées pour l'accès à la rivière,
- Le respect des règlements environnementaux,
- La pratique de technique agricole de conservation.

Les intérêts sont :

- Garder une eau de qualité en quantité,*
- Diminuer les risques d'érosion des terres,*
- Protéger une des plus belles rivières du Québec,
- Poser des actions réalisables techniquement et réalistes économiquement,
- Redonner à la rivière sa qualité d'autrefois,
- Mieux connaître les problèmes et le potentiel de développement socio-économique.*

Pour les représentants du **secteur environnement**

Les préoccupations sont :

- La qualité de l'eau, des écosystèmes, des habitats aquatiques et des habitats en milieu humide, des rives et de la bande riveraine,*
- La quantité d'eau,*
- Le besoin d'outil de gestion,*
- Le manque de connaissances sur l'état du milieu et sur le potentiel de développement,*
- Les causes de dégradation et de pollution : les pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement*, l'entreposage de fumier non réglementaire, les animaux dans le cours d'eau, les passages à gué non aménagés, la quantité d'unité animale supérieure à la capacité du support* et l'érosion des sols en milieu agricole.

Les intérêts de sont :

- Améliorer la qualité de l'eau, des écosystèmes et de l'environnement en général pour augmenter la qualité de vie de la population et le développement socio-économique en fonction de la capacité du support,*
- Contrôler la conformité des installations septiques et agricoles soumises à des certificats d'autorisation,
- Accroître la sensibilisation et la concertation des intervenants,*
- Encourager les bonnes pratiques riveraines et agricoles,*
- Faire un diagnostic agroenvironnemental par ferme,
- Faire des restaurations écologiques.

Pour les représentants du **secteur forestier**

Les préoccupations sont :

- Le respect des écosystèmes forestiers,
- Le besoin de faire des plans d'aménagement forestier,
- La manière de faire le drainage forestier et de débarder les arbres.

Les intérêts sont :

- La pérennité de la ressource,
- La protection de la traversée des cours d'eau,
- Faire un drainage avec les bonnes méthodes,
- Faire la liaison entre l'aménagement forestier, la faune et la flore.

Pour les représentants du **secteur industriel**

Les préoccupations sont :

- La qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine,*
- Les rejets industriels illicites et les systèmes de collecte des eaux usées,
- La gestion des boues et des fumiers.

Les intérêts sont :

- Le suivi de la qualité des eaux souterraines,*
- La responsabilisation par rapport aux normes de rejet,
- La gestion environnementale des boues et des fumiers.

Pour les représentants du **secteur politique**

Les préoccupations sont :

- La qualité, la quantité de l'eau et les fluctuations du niveau d'eau pour les usages, notamment récréatifs,*
- Les paysages*, la propreté des rives et la restauration écologique des berges,
- Les coûts de revient de l'eau au mètre-cube,*
- Les causes de dégradation et de pollution : les odeurs, les déversements de fumier, les rejets industriels*, les brins de scie dans la rivière, les animaux dans les cours d'eau, les mauvaises pratiques agricoles*,
- Le besoin d'identifier les problèmes.*

Les intérêts sont :

- La qualité de l'eau pour revoir les poissons, pour développer les usages récréatifs*, pour jouer dans la rivière, pour la survie de la faune*,
- Respecter la capacité du support, contrôler les rejets pluviaux et sanitaires, industriels et agricoles,*
- Accroître la sensibilisation des différents intervenants et le sens communautaire,*
- Protéger le patrimoine naturel que représente la rivière, avoir des paysages attrayants et la fierté de posséder une belle rivière,
- Le prix de l'eau*, diminuer le gaspillage*, optimiser consommation/rendement,
- Le développement socio-économique.*

Pour les représentants du **secteur social et touristique**

Les préoccupations sont :

- La qualité de l'eau, notamment l'eau souterraine et l'eau potable,*
- Les usages récréatifs*, la baignade dans la rivière Etchemin,
- La production agricole intensive, les odeurs,
- La difficulté de diversifier les activités avec des zones de territoire 100% agricole,
- La qualité de vie de la population faible.

Les intérêts sont :

- Améliorer la qualité de l'environnement pour augmenter l'agro-tourisme,
- Faire des sanctuaires pour la faune,
- Accroître les activités récréatives *: baignade, pêche, canot, centre de villégiature,
- Diminuer les sources de pollution.*

Autres commentaires des observateurs :

Les observateurs (en tant que personnes extérieures au bassin versant et en tant que, pour beaucoup d'entre eux, spécialistes en environnement et en eau) ont une vision plus neutre et ont apporté des commentaires tout aussi précieux que ceux des intervenants.

Outre les commentaires déjà identifiés ("*"), les préoccupations mentionnées sont :

- Avoir une bonne connaissance du territoire au point de vue biophysique et humain pour pouvoir faire des analyses capacité du territoire/demande sociale,
- Niveau d'accès au cours d'eau,
- Faire une gestion des eaux de ruissellement en milieu urbain,
- Performance des stations d'épuration,
- Risque de pollution agricole dans le secteur aval de la rivière Etchemin en raison de l'augmentation de la production porcine et de la culture à grand interligne,
- Manque de concertation dans la gestion de l'eau.

Outre les commentaires déjà identifiés ("*"), les intérêts mentionnés sont:

- La santé de la population,
- Gestion de l'eau au niveau du bassin versant,
- Participation des collectivités dans la gestion par bassin versant,
- Harmoniser les différents usages et gérer les conflits d'usages,
- Faire des déclarations d'intention pour la mise en valeur des ressources,
- Choix d'objectifs de qualité et de quantité dans les différents secteurs du bassin versant,
- Analyse des risques par rapport aux usages, notamment récréatifs,
- Impliquer la population dans les programmes d'échantillonnage de la qualité de l'eau.

2.2 Première période de réflexion concertée

Une fois la réflexion individuelle achevée, les participants se regroupaient en équipe afin de faire deux listes concertées avec cinq commentaires par liste. Une priorité de 1 à 5 était donnée aux commentaires. Les résultats sont présentés dans tableaux suivants.

Préoccupations et intérêts issus de la concertation des intervenants	
Préoccupations	Intérêts
Équipe 1	
1- Santé des écosystèmes	1- Réglementation / aux fosses septiques
2- Érosion des sols et pollution agricole	2- Surveillance vidange fosses septiques
3- Créer un sentiment d'appartenance	3- Revégétalisation herbacées des berges
4- Versatilité de la teneur en eau	4- Appliquer gelée de germination dans fossés
5- Fosses septiques	5- Limiter l'accès des bovins à la rivière
Équipe 2	
1- Conserver les ressources sol-eau	1- Sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles et forestières
2- Pollution pointue	2- Traitements des égouts urbains et pluviaux plus rigoureux
3- Les pratiques forestières douteuses	3- Regarder le potentiel récréotouristique
4- Santé du milieu / activités récréotouristique	4- Faire du développement récréotouristique
5- États écosystèmes aquatiques et terrestres	5- Favoriser une meilleure gestion des écosystèmes
Équipe 3	
1- Qualité de l'eau	1- Qualité de l'eau
2- Quantité d'eau	2- Quantité d'eau
3- Causes de pollution et de dégradation	3- Développement socio-économique
4- Informations sur l'état de l'eau	4- Diffusion des améliorations de la rivière
5- Informations sur potentiel de développement	5- Rivière au bénéfice de la population
Équipe 4	
1- Manque de sensibilisation, d'information et d'implication de tous les intervenants	1- Éducation et sensibilisation de tous les intervenants du bassin versant
2- Qualité de l'eau et des rives	2- Règlements adaptés et appliqués
3- Améliorer les pratiques agricoles et les autres	3- Développement durable agricole (applicable et vivable)
4- Se préoccuper des tributaires	4- Reboisement des rives et contrôle du déboisement
5-	5-

Préoccupations et intérêts issus de la concertation des observateurs	
Préoccupations	Intérêts
Équipe 5	
1- Pollution agricole	1- Développer une approche agroenvironnementale
2- Érosion des rives	2- Restauration des rives et des habitats
3- Disparition des habitats	3- Sensibilisation des usagers
4- Usines d'épuration mal gérées	4- Concertation des usagers par organisme de bassin
5- Modification de l'hydrologie	5- Accès pour le récréotourisme
Équipe 6	
1- Pollution (diffuse, ponctuelle, accidentelle, fosses septiques)	1- Conflits d'usages
2- Connaissances (ex : eaux souterraines...)	2- Les outils de gestion, leur utilisation
3- Gestion des risques (inondation, barrage)	3- Protection de l'eau et du milieu
4- Aménagement (ex : bandes riveraines)	4- Implication de la population
5- infrastructures urbaines (débordement, fuite)	5- Prix de l'eau

2.3 Deuxième période de réflexion concertée

Suite à la première réflexion par équipe des intervenants, la liste suivante de dix préoccupations et de dix intérêts a été dressée en fonction des priorités des intervenants.

Liste commune issue de la réflexion des intervenants	
Préoccupations	Intérêts
• Qualité eau	• Qualité de l'eau
• Quantité eau	• Quantité d'eau
• Santé des écosystèmes	• Sensibilisation et éducation
• Conservation sol-eau, érosion	• Réglementation adaptée
• Manque de sensibilisation	• Développement socio-économique
• Sentiment d'appartenance	• Diffusion d'informations
• Information sur la qualité de l'eau	• Développement durable agricole
• Informer sur le potentiel économique	• Rivière pour la population
• Rejets agricoles	• Gestion des rejets domestiques
• Installations septiques	• Activités récréotouristiques

De cette liste commune, chaque équipe devait ensuite identifier les trois commentaires jugés les plus importants pour l'ensemble de la population. Les résultats sont présentés dans les tableaux ci-après.

Préoccupations et intérêts jugés les plus importants par les intervenants	
Préoccupations	Intérêts
Équipe 1	
1- Créer un sentiment d'appartenance	1- Sensibiliser la population et les jeunes sur les vertus de la rivière Etchemin
2- Assurer une meilleure conservation des sols et de l'eau pour améliorer la qualité et la quantité de l'eau	2- Avoir une réglementation appliquée et adaptée sur les rejets domestiques, agricoles et industriels
3- Gérer les rejets domestiques, agricoles et industriels	3- Développer les activités récréotouristiques et socio-économiques en tenant compte de la capacité du support de l'écosystème
Équipe 2	
1- Qualité de l'eau car celle-ci englobe plusieurs commentaires de la liste	1- Rivière pour tout le monde, pour la population : sensibiliser au respect de la rivière et, part le fait même, développer le sentiment d'appartenance
2- Sentiment d'appartenance pour augmenter la responsabilité de chacun face à la rivière et à sa prise charge	2- Sensibilisation et éducation : essentiel mais il faut utiliser de bons moyens pour rejoindre les gens (journaux, radio)
3- Manque de sensibilisation de la population en générale pour augmenter la qualité de l'eau et pour développer le sentiment d'appartenance	3- Gérer les rejets en tout genre à court et à moyen terme pour améliorer la qualité de la rivière
Équipe 3	
1- Qualité de l'eau	1- Qualité de l'eau
2- Connaissance de l'état du bassin versant et des efforts entrepris ; diffusion d'information	2- Rivière au bénéfice de la population
3- Gestion de l'eau et des ressources dans le respect des lois	3- Développement socio-économique respectueux de la propriété ainsi que des lois-
Équipe 4	
1- Qualité de l'eau : actions concertées et individuelles de tous les intervenants nécessaires	1- Qualité de l'eau : actions concertées et implication de tous, règlements adaptés, respectés et appliqués
2- Manque de sensibilisation, incluant de l'information objective	2- Sensibilisation : importance d'avoir une information locale pour promouvoir la qualité de l'eau
3- Santé des écosystèmes : gestion des rejets	3- Développement socio-économique

Préoccupations et intérêts jugés les plus importants par les observateurs	
Préoccupations	Intérêts
Équipe 5	
1- Santé des écosystèmes : rejets agricoles, installations septiques, érosion des sols, qualité de l'eau, quantité d'eau	1- Rivière pour la population car les rivières sont monopolisées par certains groupes d'intérêts
2- Manque de sensibilisation : sentiment d'appartenance, information sur la qualité de l'eau et le potentiel socio-économique	2- Sensibilisation, éducation : connaître pour agir (ses droits, ses responsabilités), développer le sentiment d'appartenance et la concertation
3- Quantité d'eau : augmenter le temps d'écoulement car moins d'eau égal moins d'habitats	3- Développement durable agricole : augmenter le potentiel agricole
Équipe 6	
1- États du milieu : qualité eau, quantité eau, santé des écosystèmes, conservation sol-eau, érosion	1- Qualité des écosystèmes : qualité de l'eau, quantité d'eau
2- La population et son bassin versant : sentiment d'appartenance, information sur la qualité de l'eau, informer sur le potentiel économique	2- Mise en valeur et gestion durable : réglementation adaptée, développement socio-économique, développement durable agricole, gestion des rejets domestiques, activités récréotouristiques
3- La gestion des rejets : rejets agricoles, installations septiques et autres	3- Diffusion de l'information : sensibilisation et éducation, promouvoir la qualité de l'eau, rivière pour la population

Conclusion

L'atelier a atteint ces objectifs : identifier les préoccupations et les intérêts des intervenants du bassin versant de la rivière Etchemin, et ce de manière concertée. De plus, les résultats des fiches d'évaluation distribuées à la fin de l'atelier montrent que 100 % des participants sont en accord avec les préoccupations et les intérêts mis de l'avant par cet atelier de réflexion et que 100 % des participants sont satisfaits par ce premier atelier de concertation où tout le monde a eu la possibilité de s'exprimer et de représenter son secteur d'activité. Nous vous encourageons à participer aux prochains ateliers du 23 mars et du 8 avril.

Il revient aussi d'insister sur le fait suivant : les participants ont fait de la concertation avec des individus appartenant à d'autres secteurs d'activités, individus ayant des valeurs individuelles distinctes, des perceptions différentes ou encore des intérêts par rapport aux secteurs d'activités divergents. Malgré cela, ils ont atteint les objectifs de l'atelier, ce qui prouve que la concertation est possible, et ce malgré les différences.

Quelques mots sur le prochain atelier

Au deuxième atelier, il sera question de la gestion de l'eau et de la façon dont on peut le faire. Les participants se rendront compte alors qu'ils ont fait lors de ce premier atelier le même exercice qu'un organisme de gestion d'une rivière aurait à faire pour établir les orientations de gestion de l'eau sur un bassin versant.

Remerciements

Félicitations à tous les participants pour la réussite de ce premier atelier.

Julien Baudrand.

Annexe V : Compte-rendu de l'atelier 2

Compte-rendu de l'atelier 2

Introduction

Le thème du deuxième atelier du Comité de réflexion a porté sur **la gestion de l'eau et plus précisément sur la gestion par bassin versant, ses raisons, ses principes et ses éléments clés.**

Il est important de rappeler que les ateliers font parti d'une démarche globale de concertation sur le thème de la gestion de l'eau. Cette démarche a commencé par deux rencontres publiques ayant eu lieu la semaine du 21 février 1999. Elle se terminera par un colloque le 8 mai prochain, colloque qui, si la volonté populaire et l'implication des intervenants du bassin versant sont présentes, aboutira à la formation d'un **organisme de concertation pour la gestion de l'eau** et à la **signature d'une Charte de rivière.**

Pour ce deuxième atelier, 38 participants étaient présents. Les participants sont de deux types : observateur et intervenant. Les observateurs sont des gens ayant un lien indirect avec le bassin versant tandis que les intervenants ont un lien direct, ils y travaillent, ils y sont présents physiquement. Parmi les 38 participants, il y avait 29 intervenants. Au niveau du fonctionnement de l'atelier, les observateurs ont participé aux mêmes activités mais leurs commentaires n'intervenaient qu'après les résultats issus de la concertation des intervenants.

Cet atelier comportait des périodes de présentations et de réflexion. L'accent a été mis sur la sensibilisation à travers les présentations ; les périodes de réflexion les appuyant par la simulation d'un cas de gestion où la problématique portait sur un conflit d'usage. Les objectifs de l'atelier étaient de faire ressortir les intérêts des participants pour une gestion globale et concertée de l'eau, c'est-à-dire pour une gestion de l'eau par bassin versant ; le bassin versant étant l'unité géographique (le territoire) qui draine l'eau de la rivière Etchemin et des tributaires. En somme, le bassin versant est le territoire où les usagers de l'eau, la population, partagent la même eau. Le deuxième objectif était de poursuivre la concertation commencée lors du premier atelier entre les représentants de différents secteurs d'activités.

Le présent document présente le contenu des présentations (contenu quelque peu revu dans sa forme) et les résultats globaux des périodes de réflexion.

Présentations

Durant l'atelier, il y a eu deux périodes de présentation : la première était sur une mise en contexte de la gestion de l'eau, de la gestion de l'eau au Québec et sur la gestion de l'eau par bassin versant, la deuxième portait sur un outil informatique d'aide à la décision pour la gestion de l'eau par bassin versant. Les sections suivantes vont présenter de manière synthétique le contenu de ces présentations.

La gestion de l'eau

Une société et les individus qui la composent possèdent des besoins, par exemple des besoins en eau pour la consommation personnelle, pour les industries ou encore l'agriculture. Pour satisfaire ces besoins, la société par l'intermédiaire de son gouvernement décide de ses objectifs de développement. Pour atteindre ses objectifs, elle met en place des outils qu'ils soient techniques (mesures de la qualité de l'eau), juridiques (lois et règlements) ou institutionnelles (ministères). Une société évolue au cours des siècles dans ses besoins et donc dans ses objectifs et ses outils. De manière générale dans les pays industrialisés, les besoins par rapport à l'eau ont augmenté après 1945, ce qui a conduit à une multiplication de ces outils. En effet, des outils de gestion ont été nécessaires au fur et à mesure que des nouveaux usages apparaissaient. Cela a conduit à un grand nombre de structures administratives, de lois et de règlements pour gérer une même ressource : on parle ainsi de gestion sectorielle.

La gestion de l'eau au Québec

Au Québec, c'est exactement ce qu'il s'est passé et on assiste aujourd'hui à un partage des juridictions⁵ et des connaissances pour une ressource, l'eau, qui devrait être gérée de manière globale ou intégrée puisque nous sommes aujourd'hui dans un contexte d'usages intensifs de l'eau par de nombreux utilisateurs. Un défaut important d'une gestion sectorielle est le manque de concertation, ce qui engendre des actions contradictoires et la mise en place de nombreux outils se dédoublant parfois. Un autre aspect de la gestion de l'eau au Québec est que la population et les intervenants du territoire ne participent pas directement au processus de gestion de l'eau, à l'instar de ce que l'on peut retrouver en France, aux États-Unis ou encore en Colombie Britannique. Enfin, l'aspect le plus important est que la gestion sectorielle sur des bases administratives ne prend pas en compte le fonctionnement naturel de l'eau.

La gestion de l'eau par bassin versant

La gestion de l'eau par bassin versant repose sur un premier principe de prendre le bassin versant comme unité de gestion puisque c'est l'unité naturelle où l'eau circule de manière relativement connue et prévisible. En effet, le bassin versant est l'unité géographique (le territoire) qui draine l'eau de la rivière principale et des tributaires. En somme, le bassin versant est le territoire où les usagers de l'eau, la population, partagent la même eau. Outre les raisons physiques⁶, l'existence

⁵ Exemple de structures administratives qui ont des pouvoirs juridiques sur l'eau au Québec : MEF, MAPAQ, MRN, MAM, municipalité, MRC, etc.

⁶ Relation amont-aval, relation entre l'eau souterraine et l'eau de surface, relation entre la qualité et la quantité de l'eau.

de relations entre l'utilisation humaine du territoire et la qualité-quantité de l'eau sur le bassin versant justifient le choix du bassin comme unité de gestion. Le bon sens voudrait que le bassin versant soit l'unité de gestion de l'eau, mais on voit apparaître la difficulté de faire une gestion par bassin versant quand les limites d'un bassin versant ne coïncident pas avec les limites administratives de gestion (municipalité, MRC) et donc avec les outils de gestion actuels. C'est là que les principes de gestion, principes que l'on retrouve dans de nombreux exemples de gestion par bassin versant en Amérique du Nord, interviennent pour résoudre cette difficulté. Ces principes sont les suivants : la concertation entre tous les intervenants (usagers, population, structures gestionnaires), la participation de la population dans les choix de gestion, le consensus pour établir les choix de gestion et la considération de l'ensemble des usagers et des usages de l'eau sur le bassin versant. La participation, la concertation et la conciliation accroissent la sensibilisation, le partage des connaissances, le sens communautaire et la responsabilisation de tous les intervenants et de la population. La gestion de l'eau par bassin versant permet donc d'être plus efficace⁷ sur l'amélioration du milieu (qualité et quantité d'eau, écosystèmes qui en dépendent) et surtout celle-ci permet d'harmoniser les différents usages de l'eau (usages avec prélèvement et usages sur place).

Un outil informatique de gestion par bassin versant

Au Québec, il n'y a pas encore d'outils juridiques ou institutionnels pour faire une gestion par bassin versant sur l'ensemble des rivières du Québec, mais le gouvernement se questionne sur la gestion par bassin versant. En effet, celui-ci a lancé une grande consultation publique sur la future politique de gestion de l'eau au Québec où la question de la gestion de l'eau par bassin versant est d'une importance majeure (voir document de consultation publique). D'autre part, il a lancé en 1997 une expérience pilote de gestion par bassin versant sur le bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC II). Enfin, un outil technique d'aide à la décision pour la gestion par bassin versant a été développé pour le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF). Cet outil informatique qui a été développé par l'équipe du professeur Jean-Pierre Villeneuve de l'INRS-Eau, est actuellement en test au MEF. Il permet de simuler la circulation de l'eau sur un bassin versant et les impacts des activités humaines sur la qualité et la quantité de l'eau dans tous les cours d'eau du bassin versant. Ce logiciel fonctionnant sur un ordinateur personnel permet à un gestionnaire de comparer différents scénarios de gestion du territoire et leurs impacts sur la qualité et la quantité de l'eau. Il est en effet possible de gérer par exemple la nature des cultures, les pratiques culturales, le mode de gestion des fertilisants, la nature des rejets ponctuels, les caractéristiques des barrages, etc.

La gestion par bassin versant est une solution pour améliorer la gestion de l'eau et pour donner plus de responsabilités de gestion à la population et aux intervenants du territoire. D'autre part, il apparaît qu'au niveau des outils tant techniques, qu'institutionnels ou juridiques, la société québécoise se destine à mettre en place une gestion de l'eau par bassin versant. La formation d'un organisme de concertation pour la gestion de l'eau sur le bassin versant de la rivière Etchemin est une opportunité de s'impliquer dès aujourd'hui pour l'avenir de la rivière Etchemin.

Les périodes de réflexion

⁷ L'efficacité est relative aux coûts, la gestion par bassin versant permet donc faire des économies, notamment grâce à l'aspect sensibilisation et concertation.

Présentation du fonctionnement

Il y a eu quatre périodes de réflexion, deux individuelles et deux concertées, dont l'objectif était le suivant :

Choisir un scénario de gestion prédéfini afin de régler une problématique de conflit d'usage.

En effet, la mise en situation proposée pour les périodes de réflexion était basée sur une problématique de conflit d'usages entre des projets de développement socio-économique qui s'opposaient en terme de protection de l'environnement (ex : projet de parc récréotouristique, projet de réintroduction du saumon, projet d'industrie chimique et projet de porcherie) et sur des scénarios de gestion qui permettaient d'harmoniser plus ou moins les différents projets. Il ne semble pas nécessaire de rentrer dans le détail de l'exercice. Les sections suivantes présenteront les résultats globaux de chaque période de réflexion.

Présentation des résultats

Première période de réflexion individuelle

La première période de réflexion a permis à chaque participant de choisir entre quatre scénarios de gestion qui ne comportaient peu ou pas de principes de la gestion par bassin versant, seul le principe de concertation intervenait dans le scénario 3 où il y avait une harmonisation des projets. Il y avait d'abord un choix instinctif, puis un choix après l'analyse des scénarios grâce à une grille d'évaluation multicritère (critère de qualité du milieu, de qualité de vie de la population, de développement socio-économique et de gestion par bassin versant).

Le choix instinctif a porté pour 80 % des intervenants sur le scénario qui permettait une harmonisation de tous les projets (scénario 3), pour 15 % sur le scénario qui privilégiait une légère harmonisation (scénario 4 avec abandon du projet de porcherie) et pour 5 % sur le scénario purement récréatif et faunique (scénario 1). Après analyse, les intervenants ont choisi pour 70 % le scénario 3, pour 15 % sur le scénario 4 et pour 15 % sur le scénario 1.

Le transfert de choix vers le scénario 1 s'explique par le critère de qualité du milieu qui oriente le choix vers un scénario "non polluant". Cela peut être une illustration de la difficulté d'harmoniser le maintien de la qualité du milieu avec le développement socio-économique quand on est en situation réelle. Il est à noter que le développement socio-économique apparaissait comme un intérêt secondaire par rapport à la qualité du milieu lors de l'atelier du 4 mars. De manière générale, le choix des scénarios 3 et 4 montre que le développement socio-économique est une préoccupation prépondérante.

Pour les observateurs (principalement de personnes œuvrant dans le domaine de l'environnement), le choix instinctif a porté pour 50 % d'entre eux sur le scénario qui permettait une harmonisation de tous les projets (scénario 3), pour 25 % sur le scénario qui privilégiait une légère harmonisation (scénario 4 avec abandon du projet de porcherie) et pour 25 % sur le

scénario purement récréatif et faunique (scénario 1). Après analyse, les observateurs ont choisi pour 50 % le scénario 3, pour 50 % le 4. Là encore, la prise en compte du critère développement socio-économique a réorienté certains choix.

Première période de réflexion concertée

Une fois la réflexion individuelle achevée, les participants se regroupaient en équipe afin de faire un consensus sur un choix de scénario, après une analyse cette fois-ci concertée. Les équipes comportaient des représentants de secteurs d'activités différents.

La concertation a montré que le consensus allait vers un scénario de gestion qui permettait à la plupart des projets de se réaliser tout en minimisant les impacts négatifs (scénario 3 ou 4), mais que, selon les équipes, il était difficile d'atteindre un consensus dans le temps imparti. Cela illustre que l'affectation du territoire en regard des impacts sur l'eau engendre parfois des choix différents suivant le secteur d'activités des participants.

Deuxième période de réflexion concertée

Suite à la première réflexion par équipe, deux scénarios étaient rajoutés. Ces deux scénarios apportaient des éléments de solution de gestion par bassin versant, soit une utilisation plus efficace du territoire du bassin versant avec une amélioration des pratiques culturelles (scénario 5) et le déplacement de l'usine à un endroit plus propice (scénario 6). Le scénario 5 illustre la relation entre l'utilisation du territoire et la qualité de l'eau, le scénario 6, la relation amont-aval pour la quantité et la qualité de l'eau.

Le fait de regarder la problématique sur la base du bassin versant a apporté des éléments de solution supplémentaires. D'autre part, la concertation n'était pas pour autant toujours chose facile, mais, au final, elle permettait de concilier les intérêts de chacun, allant vers des scénarios permettant une meilleure harmonisation des projets (scénario 5 et 6).

Deuxième période de réflexion individuelle

Suite aux trois périodes de réflexion précédentes et aux présentations, une dernière réflexion individuelle servait à vérifier le niveau de sensibilisation à la gestion par bassin versant (avantages, principes, éléments clés) et à mesurer le niveau de consensus issu de la concertation.

Pour ce dernier point, le choix final et personnel de scénarios a porté pour 96 % des intervenants sur le scénario qui permettait une harmonisation de tous les projets mais avec des niveaux différents d'harmonisation (11 % pour le scénario 3, 40 % pour le scénario 5 et 45 % pour le scénario 6), le 4 % restant étant pour le scénario 1. Cela montre que le fait d'établir un consensus n'est pas évident et qu'il manque encore de sensibilisation aux avantages de la gestion par bassin versant puisque le choix du scénario 3 réapparaît. Pour les observateurs, sept d'entre eux ont choisi le scénario 5, le dernier ayant opté pour le scénario 6.

Quant aux principes et aux éléments clés évoqués dans les présentations, le tableau suivant montre les résultats du questionnaire pour les intervenants et pour les observateurs (résultats entre parenthèses):

Les éléments suivants sont-ils importants ?			
Nombre de réponse sur un total de 27 pour les intervenants et de 8 pour les observateurs.			
Éléments	Oui	Non	Abstention
Relation amont -aval	23 (8)	2 (0)	2 (0)
Relation utilisation du territoire-qualité de l'eau	26 (8)	0 (0)	1 (0)
Considération de l'ensemble des usagers et des usages	24 (7)	2 (0)	1 (1)
Concertation entre les intervenants	25 (7)	2 (0)	0 (1)
Participation du citoyen au processus de décision	26 (8)	0 (0)	1 (0)
Décision de gestion par consensus	21 (6)	3 (0)	3 (2)
Connaissances scientifiques du bassin versant	24 (8)	2 (0)	1 (0)
Utilisation d'outils d'aide à la décision	23 (6)	2 (1)	2 (1)
Plan d'action à moyen terme faisant consensus	21 (8)	2 (0)	4 (0)
Organisme de concertation gestionnaire et représentatif	22 (8)	2 (0)	3 (0)

Le tableau montre que la gestion par bassin versant propose des principes que les intervenants trouvent importants pour la gestion de l'eau (les observateurs étant acquis à la cause au départ). De plus, les éléments clés de la gestion par bassin versant sont aussi bien accueillis. Il est à noter quelques réticences sur certains points. Ces réticences ne proviennent pas de quelques individus (par exemple 6), mais d'environ la moitié des intervenants qui ne sont pas sûrs d'un point ou deux. Cela nécessiterait plus d'informations et de sensibilisation. Il est à rappeler que les employés du CRRE peuvent répondre aux questions des participants ou éclaircir les points restés dans l'ombre.

De manière générale, pour la quasi-totalité des participants (37 sur 38), la gestion par bassin versant paraît plus logique qu'une gestion locale. De plus, 90 % des participants pensent que la gestion par bassin versant peut répondre à leurs préoccupations et à leurs intérêts (voir atelier du précédent).

Autres éléments issus de la concertation

Les scénarios présentés étaient simples mais ils ont engendré des questionnements et des commentaires au-delà du strict choix d'un scénario ou d'un autre. Les commentaires suivants ont été relevés :

- Les participants sont très sensibles à la problématique de la pollution chimique, et perçoivent très bien que les impacts peuvent être à long terme suivant la nature de la pollution chimique.
- La gestion par bassin versant ne doit pas être une répartition de la pollution sur tout le territoire.
- Il faut prendre en compte le risque environnemental, notamment les impacts de pollutions accidentelles.
- Le développement socio-économique ne vient malheureusement jamais seul.
- Il est important de préserver les tronçons de rivière qui sont encore de très bonne qualité.
- Il est important d'avoir une vision globale, notamment dans le développement socio-économique, d'où l'importance d'avoir un schéma d'aménagement du bassin versant.
- Il faut avoir une vision à court terme aussi bien qu'à moyen terme dans les choix de gestion.
- La gestion par bassin versant peut stimuler la population pour trouver des solutions en commun.
- Que les choix de gestion sont des choix de société et qu'il faut en débattre. À ce titre, un organisme de bassin versant peut être un lieu de débat et de concertation.
- La gestion par bassin versant est un déficit de taille.

Conclusion

Les résultats du deuxième atelier montrent que les objectifs sont atteints : les participants sont très intéressés par une gestion globale et concertée de l'eau, c'est-à-dire pour une gestion de l'eau par bassin versant. Le deuxième objectif, soit celui de poursuivre la concertation commencée lors du premier atelier entre les représentants de différents secteurs d'activités, a aussi été atteint. De plus, les résultats des fiches d'évaluation distribuées à la fin de l'atelier montrent que plus de 90 % des participants sont satisfaits de ce deuxième rendez-vous du Comité de réflexion sur l'avenir de la rivière Etchemin. Nous vous encourageons à participer au prochain atelier du 8 avril et au colloque du 8 mai.

Ce deuxième atelier a simulé le travail que devrait faire un organisme de bassin lors d'une problématique de conflit d'usages entre différents projets : analyses des impacts de chaque projet, choix en fonction de critères définis par les grandes orientations (travail fait lors du premier atelier), établissement d'un consensus, émissions de recommandations.

Quelques mots sur le prochain atelier

Le prochain atelier demandera de la part des participants une implication plus importante car il sera question de réfléchir sur deux actions concrètes qui seront posées lors du colloque du 8 mai, soit la formation d'un organisme de bassin et la signature d'une Charte. En tant que membre du Comité de réflexion, vous avez un rôle d'ambassadeur, notamment auprès des secteurs d'activités peu ou pas représentés (secteur industriel, agroalimentaire, forestier, commercial, récréotouristique et social). Il est important qu'il y ait une grande participation lors du dernier atelier du Comité de réflexion.

Remerciements

Merci pour votre travail de réflexion fourni lors de ce deuxième atelier. Le prochain sera encore plus productif, avec une nouvelle formule de concertation laissant plus de place aux échanges.

Julien Baudrand.

Annexe VI : Compte-rendu de l'atelier 3

Compte-rendu de l'atelier 3

Introduction

Le thème du troisième et dernier atelier du Comité de réflexion a porté sur le contenu des deux engagements qui seront proposés lors du colloque du 8 mai 1999. **Ces deux engagements sont la signature d'une charte de rivière et la formation d'un conseil de bassin.** Une charte de rivière est un engagement d'honneur personnel ou corporatif sur des principes qui doivent soutenir la gestion de l'eau et des ressources qui lui sont associées, à l'intérieur du bassin versant de la rivière Etchemin. Le conseil de bassin est le nom donné à l'organisme de concertation pour la gestion de l'eau sur la base du bassin versant.

Le but premier de l'atelier était de réfléchir sur le rôle, la structure et le fonctionnement du futur conseil de bassin. Le fruit de ces réflexions servira de base pour les propositions qui seront soumises à la population lors du colloque. Le deuxième but était de recueillir les réactions des participants quant au contenu de la charte de rivière.

Ce troisième atelier marquait l'avant dernière étape de la démarche de concertation pour l'avenir de la rivière Etchemin ; démarche qui a commencé par deux rencontres publiques (février 1999) et qui se terminera par un colloque le 8 mai prochain.

Pour cet atelier, 30 participants étaient présents. Les participants sont de deux types : observateur et intervenant. Les observateurs sont des personnes ayant un lien indirect avec le bassin versant tandis que les intervenants ont un lien direct, ils y travaillent, ils y sont présents physiquement. Parmi les 30 participants, il y avait 25 intervenants. Au niveau du fonctionnement de l'atelier, les observateurs ont été répartis à travers les équipes des intervenants pour les périodes de réflexion concertée. Les participants ont été soumis à trois périodes de réflexion individuelle et concertée sur le conseil de bassin, à une présentation sur des expériences de conseil de bassin existant au Québec et à une plénière sur la charte et la démarche de concertation.

Le présent document présente un résumé des présentations, les résultats globaux des périodes de réflexion et un résumé de la plénière.

Présentations

Il y a eu deux courtes périodes de présentations. La première était un rappel des principes de la gestion par bassin versant et des éléments nécessaires pour mettre en place ce type de gestion. La deuxième montrait des expériences de gestion par bassin versant au Québec et les principes soutenant le conseil de bassin.

La gestion de l'eau par bassin versant

La gestion par bassin versant repose sur des principes ; principes qui sont à la base d'une gestion efficace et démocratique. Ces principes sont notamment les suivants :

- Considération de l'ensemble des usages et des usagers de l'eau et des ressources qui lui sont associées,
- Concertation entre les intervenants concernés par les ressources en eau,
- Participation du citoyen au processus de gestion,
- Décision de gestion par consensus entre tous les intervenants.

Pour faire une gestion par bassin versant, il faut notamment les éléments suivants :

- Un bassin versant défini géographique,
- Connaissances scientifiques du territoire,
- Plan d'action à moyen terme faisant consensus définissant les orientations et les objectifs précis de gestion des ressources en eau,
- Organisme de concertation gestionnaire, représentatif des intervenants concernés par les ressources en eau.

Certaines expériences de gestion par bassin versant au Québec

M. Benoît Limoges, chargé de projet à la Fédération québécoise pour le saumon de l'atlantique (FQSA) a présenté les rivières où il existe des programmes de gestion par bassin versant appuyés par la FQSA.

L'essentiel de sa présentation est résumé dans les sections suivantes.

Récapitulatif du programme de gestion par bassin versant de la FQSA

Nom de la rivière	1994	1995	1996	1997	1998	Résultats à ce jour
Matapédia	X	X	X			Démarche initiée
Matane	X	X	X			Signature de 2 contrats de rivière
Ste-Anne	X	X	X	X	X	Plusieurs ententes avec agriculteurs et municipalités
Etchemin	X	X	X	X	X	Préparatifs en vue d'un conseil de bassin
Escoumins				X	X	Création d'un conseil de bassin et signatures par plusieurs personnes du contrat de rivière
St-Jean				X	X	Création d'un conseil de bassin et ébauche de contrat de rivière
Hall					X	Ébauche d'un contrat de rivière
Rimouski					X	En démarrage

La démarche de la FQSA s'appuie sur des principes pour le conseil de bassin ; ces principes sont les suivants :

1. **REPRÉSENTATIVITÉ LA PLUS COMPLÈTE POSSIBLE DE TOUS CEUX QUI HABITENT, TRAVAILLENT OU SE RÉCRÉENT DANS LE BASSIN VERSANT**
2. **TOUTES LES DÉCISIONS DU CONSEIL SERONT BASÉES SUR DES CONSENSUS IMPLIQUANT L'ENSEMBLE DES DÉLÉGUÉS**
3. **LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS DU CONSEIL SE RÉFLÈTE PAR :**
 - **COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS À LEUR ORGANISME RESPECTIF**
 - **LES MÉDIAS POUR LE GRAND PUBLIC**

Le respect de ces principes donnera au conseil de bassin un **réel pouvoir d'influence**. Le bon fonctionnement des expériences des Escoumins et de St-Jean montrent des résultats encourageants pour la gestion des conflits d'usages liés à l'eau.

Les périodes de réflexion

Présentation du fonctionnement

Il y a eu cinq périodes de réflexion, trois individuelles et deux concertées, dont les objectifs étaient les suivants :

**Définir les rôles que devrait jouer le futur conseil de bassin,
Définir sa structure (la représentativité),
Identifier les caractéristiques possibles de son fonctionnement.**

Les informations issues des réflexions serviront à l'élaboration des propositions faites lors du colloque. Les sections suivantes présentent les résultats globaux de chaque thème de réflexion.

Présentation des résultats

Rôle du conseil de bassin

Réflexion individuelle

La première période de réflexion a permis à chaque participant de choisir entre 12 propositions de rôle du conseil de bassin ainsi que de faire leurs propres propositions.

Les propositions présentées pour le rôle du conseil de bassin étaient les suivants :

1. Susciter la concertation à l'échelle du bassin versant pour les questions concernant les ressources en eau,
2. Faire ou promouvoir un bilan des caractéristiques du bassin versant et de l'état du milieu,
3. Mettre en œuvre ou appuyer des démarches de sensibilisation de tous les individus, les organisations et les corporations à la nécessité de protéger les écosystèmes du bassin versant,
4. Mettre en œuvre ou appuyer des démarches d'information pour la population sur l'état des ressources en eau,
5. Entreprendre la réalisation d'ententes spécifiques pouvant améliorer la gestion de l'eau,
6. Promouvoir la signature de Contrats de rivière (suivre les engagements, faire de la publicité pour les engagements acquis, produire un bilan annuel des engagements et des réalisations),
7. Collaborer aux interventions de terrain pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et de la rivière Etchemin,
8. Faire des recommandations lors de projets de développement socio-économiques pouvant avoir un effet sur les ressources en eau,
9. Faire des recommandations aux MRC lors de la révision des schémas d'aménagement,
10. Faire valoir, auprès des structures régionales, provinciales et nationales, les préoccupations et les intérêts des intervenants du bassin versant,
11. Promouvoir l'accessibilité aux ressources en eau, notamment, l'accès à la rivière pour la population,
12. Promouvoir toutes actions de développement durable.

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Réponse sur les rôles du conseil de bassin proposés aux participants				
(Nombre de réponse sur un total de 29)				
Propositions	Oui	Non	Peut-être	À reformuler
1	24	0	3	1
2	26	0	1	2
3	27	0	0	2
4	25	0	1	2
5	18	1	6	3
6	19	2	7	0
7	21	1	6	1
8	26	0	1	2
9	24	0	4	1
10	24	0	3	1
11	18	0	9	2
12	21	0	3	5

Les propositions ou les commentaires sur le rôle du conseil de bassin étaient les suivants:

- Favoriser la concertation de concert avec les intervenants existants, en limitant les dédoublements de structures et d'interventions,
- Éviter le dédoublement des responsabilités avec les intervenants (MEF, MAPAQ...),
- Un conseil de bassin doit être un organisme de concertation et non un organisme de surveillance ou de contrôle,
- Le pouvoir du conseil de bassin serait un pouvoir de recommandations et non un pouvoir de décisions,
- Travail en collaboration,
- Faire des recommandations accompagnées de consultations préalables des intervenants,
- Collaborer avec les MRC lors de la révision des schémas d'aménagement,
- Les orientations doivent être claires et précises afin que le rôle de l'organisme soit bien compris,
- Le rôle ne doit pas être trop lourd,
- Développer, faire approuver et diffuser un plan stratégique de restauration du bassin versant,
- Mettre la priorité sur les actions ayant le plus d'impact sur la qualité de l'eau,
- Faire des choix en fonction des budgets et des ressources,
- Le conseil de bassin pourrait être la porte d'entrée, le guichet unique pour les commentaires, les recommandations ou les préoccupations des citoyens pour tout ce qui est relié à l'eau,
- Faire usage des médias,
- Faire des interventions d'informations lors des réunions agricoles,
- Participer à tous les projets de développement qui pourraient avoir un impact sur le bassin versant et/ou le milieu,

- Le rôle du conseil de bassin est aussi de s'occuper des ressources reliées à l'eau, notamment les ressources fauniques,
- Faire le lien avec les autres organismes de rivière,
- Collaborer avec les organismes des bassins versants voisins,
- Évaluer la contribution du bassin versant de la rivière Etchemin dans le cadre plus globale du fleuve St-Laurent,
- Le conseil de bassin doit garder une certaine neutralité.

Réflexion concertée

Une fois la réflexion individuelle achevée, les participants se regroupaient en équipe afin de faire un consensus sur cinq rôles du conseil de bassin. Chaque rôle pouvait être un regroupement ou une synthèse de ceux proposés. La concertation dans chaque équipe a permis d'identifier les rôles du conseil de bassin qui, de manière synthétique, sont les suivants :

- Susciter la concertation à l'échelle du bassin versant entre tous les intervenants ayant un intérêt dans la gestion des ressources reliées à l'eau,
- Faire valoir, auprès des structures locales, régionales et nationales, les intérêts et les préoccupations des intervenants du bassin versant (ex : faire des recommandations aux MRC lors de la révision de leur schéma d'aménagement),
- Mettre en œuvre une démarche d'acquisition de données (ex : rassembler les données existantes et faire un bilan) et de diffusion de ces données pour :
 - Informer et sensibiliser la population et les intervenants sur l'état des ressources reliées à l'eau,
 - Pouvoir faire des recommandations, notamment lors de projets pouvant affecter les ressources en eau.
- Appuyer les initiatives de protection et de mise en valeur de l'eau et des ressources qui lui sont associées
- Favoriser la négociation et la conclusion d'ententes de partenariat entre les intervenants pour améliorer la gestion de l'eau et des ressources qui lui sont associées (les ententes peuvent être des ententes d'échanges de données, de services, des ententes de financement...).
- Promouvoir les Contrats de rivière comme outils d'intervention (le Contrat de rivière engage, de façon volontaire, les signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et à en assurer la réalisation).

Structure du conseil de bassin

Le conseil de bassin ne sera pas un organisme avec force de loi, c'est un organisme dont le pouvoir sera un pouvoir d'influence basé sur la concertation. Pour que la concertation soit efficace, il faut que tous les secteurs d'activités soient représentés dans le conseil de bassin. Par conséquent, la structure (la représentativité) du conseil de bassin doit être l'image des caractéristiques sociales du bassin versant. L'objectif de la réflexion et de la concertation est de déterminer la représentativité du conseil de bassin pour le bassin versant de la rivière Etchemin.

Pour amorcer la réflexion, quatre propositions de différentes structures ont été formulées, à la suite desquelles les participants ont fait une réflexion individuelle puis une réflexion concertée.

Pour faciliter les regroupements, le conseil de bassin a été subdivisé en **5 sous-groupes** de secteurs d'activités : le groupe politique, le groupe agricole-forestier, le groupe environnement, le groupe industrie-agroalimentaire-commerce-tourisme et le groupe social-sociocommunautaire.

Les réflexions individuelles et concertées ont conduit aux résultats qui sont formulés ci-dessous.

Réflexion individuelle

Résultats de la réflexion individuelle : structure du conseil de bassin					
Nombre de réponse sur un total de 29					
Nombre de représentants par groupe de secteur d'activités	Politique	Agricole Forestier	Industrie Commerce Agroalimentaire Tourisme	Environnement	Social
1					5
2				2	12
3			4	20	7
4	4	1	13	6	5
5			8	1	
6	20	7	3		
7	1	3			
8	2	15			
9	2	3	1		

Pour le groupe politique et environnement, le nombre de représentants mentionné est souvent le même, soit respectivement, 6 et 3. Pour le secteur agricole, le nombre prédominant est 8 (dont 2 du secteur forestier), mais le nombre de 6 représentants est souvent nommé. La situation est la même pour le groupe industrie-agroalimentaire-commerce-tourisme où la distinction entre 4 et 5 représentants n'est pas nette. Pour le groupe social-sociocommunautaire, la distinction est encore moins évidente.

Il est possible à l'analyse des résultats issus de la réflexion individuelle d'avoir la structure de conseil de bassin suivante :

- 6 représentants du groupe politique,
- 8 représentants du groupe agricole-forestier (dont 2 forestiers),
- 3 représentants du groupe environnement,
- 4 représentants du groupe industrie-agroalimentaire-commerce-tourisme,
- 2 représentants du groupe social-sociocommunautaire,

Soit un total de 23 personnes.

Au niveau de la représentativité, les personnes ou les corporations suivantes ont notamment été mentionnées :

1. Pour le groupe politique : maires, 1 élu représentants la MRC, conseillers, délégué de MRC, préfets, députés,
2. Pour le groupe agricole-forestier : UPA, producteur agricole, Fertior, MAPAQ, Club de fertilisation, producteur forestier, association de forestiers, MRN,
3. Pour le groupe environnement : Ministère de l'Environnement, Ministère de la Faune, CRECA, CRRE, association de chasse et pêche, Réseau environnement, groupe écologiste,
4. Pour le groupe industrie-agroalimentaire-commerce-tourisme : industriel, Hydro-Québec, industrie agroalimentaire, intégrateur agricole, TACA, CLD, CRD, Chambre de commerce, PME, ATR, parc récréotouristique
5. Pour le groupe social-sociocommunautaire : CLSC, Régie régionale de la santé, regroupement de citoyens, commission scolaire, Club d'âge d'or, Scout, riverain,

Réflexion concertée

Résultats de la réflexion concertée : structure du conseil de bassin					
Nombre de réponse sur un total de 5					
Nombre de représentants par groupe de secteur d'activités	Politique	Agricole Forestier	Industrie Commerce Agroalimentaire Tourisme	Environnement	Social
2					1
3				4	2
4	1	2	4	1	2
5			1		
6	4	1			
8		2			

Les cinq équipes sont arrivées approximativement au même consensus au niveau du groupe politique, industrie-agroalimentaire-commerce-tourisme et environnement, mais difficilement au niveau du groupe agricole et social-sociocommunautaire. Il est possible à l'analyse des résultats issus de la réflexion concertée d'avoir la structure de conseil de bassin suivante :

- **6 représentants du groupe politique,**
- **6 à 8 représentants du groupe agricole-forestier (dont 2 forestiers),**
- **3 représentants du groupe environnement,**
- **4 représentants du groupe industrie-agroalimentaire-commerce-tourisme**
- **3 à 4 représentants du groupe social-sociocommunautaire,**

Soit un total de 22 à 25 personnes.

Au niveau de la représentativité, l'exemple suivant représente la synthèse des différentes propositions :

- Pour le groupe politique (6) : 1 représentant par MRC (délégué, conseillers, maire ou préfet),
- Pour le groupe agricole-forestier (8) : 2 UPA (dont 1 producteur agricole), 1 représentant de Fertior, 1 du MAPAQ, 1 d'un club de fertilisation, 1 producteur forestier, 1 d'une association de forestiers, 1 du MRN,
- Pour le groupe environnement (3) : 1 du Ministère de l'Environnement ou Ministère de la Faune, 1 du CRECA, 1 du CRRE,
- Pour le groupe industrie-agroalimentaire-commerce-tourisme (4) : 1 industriel, 1 industrie agroalimentaire, 1 d'une chambre de commerce, 1 de l'ATR, 1 privé du récréotouristique,
- Pour le groupe social-sociocommunautaire (4) : 1 CLSC ou Régie régionale de la santé, 1 regroupement de citoyens (chasse et pêche, riverain), 1 commission scolaire, 1 Club social (Âge d'or, Chevalier ou Scout).

Plusieurs équipes ont mentionné le fait qu'il est possible de réduire la taille du conseil de bassin en considérant les représentants des administrations publiques comme observateurs. Ce pourrait être le cas pour le MEF, le MAPAQ, le MRN, du CRCDD...

Fonctionnement du conseil de bassin

La dernière période de réflexion a permis à chaque participant de choisir entre 11 propositions sur le fonctionnement du conseil de bassin ainsi que de faire leurs propres propositions.

Les propositions présentées pour le fonctionnement du conseil de bassin étaient les suivantes :

1. Adoption des décisions par consensus
2. Adoption des décisions par vote
3. Réunion du conseil de bassin 4 fois par année
4. Constitution d'un comité exécutif pour assurer le fonctionnement et le suivi des décisions
5. Constitution d'un comité-expert pour appuyer les décisions du conseil de bassin
6. Constitution d'une équipe technique permanente pour appliquer les décisions prises
7. Réunion ouverte au public
8. Utilisation de la formule Contrats de rivière comme outil technique d'intervention du conseil de bassin
9. Financement du conseil de bassin grâce à une redistribution de la fiscalité existante au niveau des MRC ou des municipalités
10. Financement du conseil de bassin grâce à des ententes spécifiques régionales
11. Financement du conseil de bassin grâce à des ententes provinciales identifiant la démarche du bassin versant de la rivière Etchemin comme expérience pilote

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Réponses sur le fonctionnement du conseil de bassin proposées aux participants (Nombre de réponse sur un total de 30)				
Propositions	Oui	Non	Peut-être	À reformuler
1	25	2	2	0
2	8	13	7	1
3	15	3	8	3
4	22	3	3	2
5	13	7	8	2
6	11	5	13	1
7	20	4	3	3
8	21	2	7	0
9	6	12	10	1
10	16	4	10	0
11	17	5	8	0

Les propositions ou les commentaires faits à propos du fonctionnement du conseil de bassin étaient notamment les suivantes :

- Envisager aussi la possibilité d'avoir des membres (membership),
- Ouverture au public à l'assemblée générale annuelle uniquement,
- Au début, réunions mensuelles avec ensuite des ajustements,
- Laisser la possibilité à des observateurs d'assister aux réunions du conseil de bassin,
- Avoir le moins d'employés possibles et utiliser les ressources existantes,
- Il faut travailler en concertation et le financement doit se faire par le milieu si on veut responsabiliser les gens,
- Le financement devrait venir du gouvernement du Québec,
- Le financement devrait principalement venir des gens qui bénéficient le plus des impacts,
- Financement par les utilisateurs et les profits générés par le tourisme issu de la rivière,

Les résultats, propositions ou commentaires serviront de base de réflexion au conseil de bassin ; une fois le conseil de bassin constitué, sa première tâche sera de statuer sur son mode de fonctionnement.

La plénière

Suite aux périodes de réflexion et de concertation, une plénière a permis de présenter la charte de rivière, le colloque et le rôle du CRRE dans la présente démarche de gestion globale de l'eau sur la base du bassin versant.

La charte de rivière

La charte de rivière peut-être définie comme étant un engagement d'honneur des signataires envers les principes qui soutiennent la gestion de l'eau et des ressources qui lui sont associées à l'intérieur du bassin versant de la rivière Etchemin. Une charte de rivière est le premier élément de consensus pour l'avenir de la rivière Etchemin et de ses tributaires. C'est aussi un outil de sensibilisation qui développe le sentiment d'appartenance à un territoire et à ses ressources naturelles.

Le contenu de la charte présenté était le suivant :

"Nous reconnaissons que :

1-Le bassin versant de la rivière Etchemin forme un écosystème où interagissent un vaste ensemble d'organismes vivants, dont des communautés humaines ;

2-Les actions de ces communautés humaines peuvent avoir des répercussions sur la qualité et la quantité de l'eau, support essentiel à toute forme de vie ;

3-La rivière Etchemin et ses tributaires constituent un patrimoine naturel qui, par le passé, a contribué à la prospérité des communautés humaines et qu'il importe de conserver pour les générations actuelles et futures ;

4-Le bassin versant de la rivière Etchemin représente l'unité territoriale la plus naturelle pour la gestion de l'eau et des ressources qui en dépendent ;

5-L'approche par bassin versant mène à une gestion rationnelle et concertée qui favorise la responsabilisation de l'ensemble de la population à l'égard des ressources de son milieu.

Nous nous engageons à :

1- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin de la rivière Etchemin ainsi qu'à la conservation de la faune, de la flore et de leurs habitats ;

2- Favoriser le développement durable des communautés humaines du bassin versant en conciliant l'amélioration de la qualité de la vie, les impératifs économiques et le respect de l'environnement ;

- 3- *Encourager l'acquisition et le partage des connaissances de même que la diffusion d'informations relatives à la conservation de l'eau et aux ressources qui lui sont associées ;*
- 4- *Soutenir un organisme de concertation gestionnaire de l'eau qui soit représentatif de tous les secteurs d'activité présents dans le bassin versant de la rivière Etchemin."*

Suite à la discussion, quelques modifications seront apportées à la présente charte.

Le colloque

La plénière a permis de présenter le contenu du colloque.

Le contenu est le suivant :

Discours d'ouverture

Conférences :

- Le passé de la rivière Etchemin
- L'état actuel de la rivière Etchemin
- Le saumon
- L'agriculture et le développement durable
- La concertation régionale

Signature de la charte de rivière

Repas conférence

Présentations des résultats de la démarche de concertation (rencontres publiques et ateliers du Comité de réflexion)

Ateliers de concertation sectorielle pour définir la structure et la représentativité du conseil de bassin

Plénière : résultats des ateliers

Formation du conseil de bassin

Le rôle du CRRE dans la démarche

Le CRRE a réaffirmé son rôle d'initiateur de la démarche de concertation et d'appui dans la mise en fonction du conseil de bassin. Le CRRE ne souhaite pas devenir le conseil de bassin, il propose simplement son aide. Le CRRE souhaite être membre du conseil de bassin et reprendre son objectif premier : la réintroduction du saumon dans la rivière Etchemin à des fins de développement socio-économique.

Conclusion

Les résultats du troisième atelier montrent que les objectifs sont atteints : les participants ont défini les caractéristiques du conseil de bassin (rôle, structure et fonctionnement) et ont pris connaissance du contenu de la charte de rivière. Les commentaires recueillis vont permettre d'élaborer les propositions soumises à la population et aux intervenants lors du colloque du 8 mai.

De surcroît, les fiches d'évaluation distribuées à la fin de l'atelier montrent que plus de 90 % des participants jugent qu'une démarche ouverte et transparente de concertation entre tous les intervenants est une solution pour améliorer la gestion de l'eau au Québec et sur le bassin versant de la rivière Etchemin. D'autre part, 90 % des participants pensent que la gestion par bassin versant est un outil nécessaire pour améliorer la gestion de l'eau. Enfin, 100 % des participants pense que le conseil de bassin est un bon outil pour faire une gestion de l'eau par bassin versant. Pour ce qui est de la charte de rivière, 90 % des participants pense que la charte est un bon outil de sensibilisation pour améliorer la gestion de l'eau et pour consolider le sentiment d'appartenance sur le bassin versant de la rivière Etchemin.

Quelques mots sur la prochaine étape

Les participants sont repartis du troisième atelier avec le mandat de faire connaître la charte de rivière à leur corporation et de réfléchir sur leur implication quant au conseil de bassin. La prochaine étape, soit le colloque du 8 mai sera le point déterminant de la démarche vers une gestion concertée de l'eau sur le bassin versant de la rivière Etchemin, marquant la dernière étape de construction et la première étape de réalisation de nouveaux engagements pour l'avenir de la rivière Etchemin : signature de la charte de rivière et formation d'un conseil de bassin. Nous vous encourageons à participer et à vous impliquer dans le projet, projet qui, aux vues de l'intérêt et des efforts que vous avez consacrés aux ateliers peut être considéré comme étant maintenant le vôtre.

Remerciements

En moins de deux mois, vous avez grâce à votre travail défini les bases de ce que serait pourrait la gestion de l'eau, ici sur le bassin versant de la rivière Etchemin. En tant qu'animateur des ateliers et spécialiste en gestion de l'eau par bassin versant, j'ai énormément apprécié votre collaboration et je pense que vous avez fait un grand pas vers une gestion concertée de l'eau, un grand pas qui est le premier de beaucoup d'autres. Félicitations pour les résultats des ateliers.

Julien Baudrand.

Annexe VII : Charte de la rivière Etchemin

Charte de la rivière Etchemin

NOUS RECONNAISSONS QUE :

- 1- Le bassin versant de la rivière Etchemin forme un écosystème où interagissent un vaste ensemble d'organismes vivants, dont des communautés humaines ;
- 2- Les actions de ces communautés humaines peuvent porter atteinte à la qualité et à la quantité de l'eau, support essentiel à toute forme de vie ;
- 3- La rivière Etchemin et ses tributaires constituent un patrimoine naturel qui, par le passé, a contribué à la prospérité et au développement des communautés humaines et qu'il importe de conserver et de restaurer pour la population actuelle et future ;
- 4- Le bassin versant constitue l'unité territoriale la plus naturelle pour la gestion de l'eau et des ressources qui en dépendent ;
- 5- L'approche par bassin versant mène à une gestion rationnelle et concertée qui favorise la responsabilisation de l'ensemble de la population à l'égard des ressources naturelles de son milieu.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- 1- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Etchemin ainsi qu'à la conservation de la faune, de la flore et des habitats qui s'y trouvent ;
- 2- Favoriser le développement durable des ressources naturelles du bassin versant en conciliant l'amélioration de la qualité de la vie, les impératifs économiques et le respect de l'environnement ;
- 3- Encourager l'acquisition des connaissances de même que la diffusion et le partage d'informations relatives à la conservation des ressources naturelles du bassin versant de la rivière Etchemin ;

4- Soutenir le partenariat et les efforts de concertation entre tous les secteurs d'activité en vue d'harmoniser l'utilisation et la gestion des ressources reliées à l'eau pour le bassin versant de la rivière Etchemin.